

JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. AVRIL 1793.

*Neque te ut miretur turba, labores
Contentus paucis lectoribus.* Hor. Sat. 10, l. 1.



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. Avril 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Essai sur la constitution du royaume de France. Par M. Courvoisier, professeur en droit dans l'université de Besançon. A Paris, & se trouve à Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié, 1792. Brochure de 103 pag. Prix 1 liv. 5. s.

L'AUTEUR suppose que la révolution qui a changé la face de la France, va finir, & que l'on pourra délibérer au sujet de son ancienne constitution que les uns voudront conserver, & que d'autres souhaiteront peut-être de changer. Il a mis pour épigraphe de son

J. J. Rouf-
seau, *Gou-
vern. de
Pologne.*

ouvrage cette maxime d'un philosophe moderne, qui d'ailleurs n'a que trop donné dans des projets d'innovation : *Ne changez pas la constitution qui vous a fait ce que vous êtes*; maxime bien propre à faire rejeter par les vrais citoyens tout projet d'un prétendu mieux dans l'ordre des choses anciennement établi. Si Rousseau la donne comme vraie, même à l'égard de la Pologne & de son gouvernement, souvent tumultueux & quelquefois voisin de l'anarchie, elle devoit l'être d'une manière bien plus saillante à l'égard de la France. » Un royaume, dit M. Courvoisier, » qui subsiste depuis 1400 ans, qui toujours est » sorti triomphant des tempêtes dont il a été » battu, qui a prospéré de siècle en siècle malgré les vices nombreux que le tems avoit » introduits dans son gouvernement, ce royaume avoit sans contredit une constitution excellente. Il faut la rajeunir; il faut la graver sur des tables d'airain : mais, je le répète : il ne faut pas la changer. Après avoir fait de la France le plus bel empire de l'univers, elle saura bien la tirer de l'abysses où une fatale révolution vient de la précipiter, & lui rendre encore toute sa prospérité & toute sa gloire. »

On trouve ensuite une ample exposition de la constitution française, de son origine, de ses effets; divers détails sur les ordres qui forment la représentation nationale, sur les États-Généraux, & le résultat de leurs assemblées à différentes époques. L'auteur y déploie beaucoup de connoissances historiques,

diplomatiques, politiques, discute avec clarté & raisonne avec justesse, & conclut de la sorte.

” Que voulez-vous donc, novateurs présomptueux, qui préférant les rêves de votre imagination à la sagesse des siècles, censurez impitoyablement tous les ouvrages de nos peres? Politiques insensés, qui traitez la constitution des empires comme ces frères édifices qu'un maçon démolit & reconstruit à son gré, que voulez-vous? Quels avantages vos fantastiques projets promettent-ils à la France, qu'elle ne les trouve assurés par sa constitution? Vous demandez que les droits de la propriété & la sûreté des personnes soient inviolables; la constitution ne les a-t-elle pas mis sous la sauvegarde des loix? Vous demandez que les fonctions judiciaires soient indépendantes des caprices de l'autorité; la constitution ne proscrie-t-elle pas toutes ces commissions arbitraires qui ne sont que des instrumens dans les mains du despotisme? Et lorsque, par une précaution nouvelle, elle défend aux magistrats d'obéir à d'autres volontés qu'à la volonté des loix, n'assure-t-elle pas assez le regne de la justice? Vous demandez enfin que le peuple soit libre; & quel peuple fut jamais plus libre que celui qui accepte les loix avant de les exécuter, qui vote les subsides avant d'en faire le payement? Voilà le terme où la liberté sociale doit s'arrêter; plus loin se trouvent la licence & l'anarchie. ”

Les cinq partis. A Paris, & se trouve à Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié. Broch. de 74 pag. Prix 1 liv. 2 s.

R IEN de plus propre à confirmer ce qui est dit dans l'article précédent, que ces *cinq partis* qui divisent la France, & qui raisonnent tant bien que mal chacun selon le système qu'il a adopté. Le moyen de les réunir, ou de persuader à ceux qui ont tort, qu'ils l'ont effectivement? L'auteur de cet ouvrage en sent toute la difficulté, & conclut comme le précédent, que c'est une bien fatale affaire que de toucher l'ordre établi. » Dans l'état où se trouve la France, on n'est pas étonné d'y rencontrer à chaque pas, quelque nouveau système de gouvernement; une fois sortis de l'enceinte de l'antique constitution françoise, & séparés de l'unité monarchique, sans principes, sans boussole, les esprits divaguent, ne sachant plus où se fixer ni s'arrêter: chacun se fait son roman politique, selon la mesure de ses connoissances & la portée de ses lumieres; suivant l'impulsion de son caractère & la course de ses fantaisies; sur-tout en vue de son petit intérêt personnel, bien ou mal apperçu. Ainsi aussitôt après la révolte de Luther contre l'Eglise Romaine, on vit éclore une multitude de sectes, souvent aussi animées l'une contre l'autre, qu'elles l'étoient toutes contre leur commune ennemie. »

„ Mais chacun de nos mille systêmes ne
 „ peut assez différer de tous les autres, ni ac-
 „ quérir assez de profélites, pour former seul
 „ un parti. Ce n'est qu'en rapprochant & ras-
 „ semblant ceux qui ont entre eux le plus
 „ d'analogie & le moins de discordances, qu'ils
 „ parviennent à composer des masses, que
 „ nous pouvons considérer comme autant de
 „ partis; divisant aujourd'hui les François en
 „ Despotiques, Royalistes, Constitutionnaires,
 „ Monarchiens & Républicains. „

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ce qu'il
 dit de ces cinq partis, & dans l'énumération
 des torts qu'il leur donne respectivement (si
 on excepte les Royalistes qui lui paroissent tenir
 à la vraie constitution). Il nous suffit d'observer
 que la division, la discorde, l'incertitude,
 sont une suite infaillible de l'atteinte don-
 née aux anciennes loix & à la maniere dont
 un état quelconque a été gouverné pendant
 des siècles.



*Examen impartial des Observations sur la
 constitution primitive & originaire des
 trois Etats de Brabant, publiées par les
 commissaires de la société des (soi-di-
 sans) amis du bien public, établie à
 Bruxelles. A Maestricht, chez P. L. Lekens,
 1791. 1 vol. in-8vo. de 90 pag.*

LES *Observations* qu'on réfute ici, ont
 paru dans une circonstance remarquable :
 c'est au moment même qu'à la fin de 1790 la

maison d'Autriche récupéroit les provinces Bel-
giques & y rétablissoit toute son autorité. C'est
alors & sous les yeux du gouvernement, que
les démocrates ont ouvertement professé le
dessein de renverser la constitution Belgique
& de la remplacer par une représentation po-
pulaire, qui en peu de tems seroit devenue
une anarchie parfaite, conformément au mo-
dele qu'ils se proposoient d'imiter. „ Endoc-
„ trinés par les apôtres de la trop fameuse
„ propagande de Paris, flattés par la perf-
„ pective d'un succès pareil à celui des déma-
„ gogues François, faut-il s'étonner que quel-
„ ques Belges déjà habitués d'avance à leur
„ façon de penser, se soient rangés sous leurs
„ étendards? Moins puissans, & par consé-
„ quent plus timides que leurs maîtres, ils ont
„ parfaitement senti qu'il leur falloit de grands
„ ménagemens pour atteindre leur but. Les
„ rudes coups frappés en France sur le clergé
„ & la noblesse avoient dû rendre ces Ordres,
„ aux Pays-Bas, défiâns sur tous les projets
„ d'innovation, quand même ils n'en eussent
„ pas été éloignés par des motifs plus désin-
„ téressés. Il falloit donc dorer la pillule qu'on
„ prétendoit leur faire avaler. On crut, mais
„ trop légèrement, y réussir en promettant,
„ tout ainsi que l'avoit fait l'état-tiers de France
„ avant la constitution des trois Ordres en
„ assemblée-nationale, que jamais l'assemblée
„ Belgique ne porteroit atteinte aux droits de
„ ces deux Ordres. Mais les promesses ne
„ coûtent rien à qui n'a pas l'intention de
„ les remplir; à l'exemple de leurs maîtres,

„ ces messieurs auroient bien trouvé le moyen
„ de les éluder. Trop pressés de jouir, ils se
„ sont dévoilés plutôt qu'ils n'auroient dû le
„ faire eu égard aux circonstances si favora-
„ bles à leurs vues. Ils n'ont que trop fait
„ connoître que, malgré leur protestation
„ faite à la face du ciel, il y a quelques
„ mois, ils ne vivoient qu'à culbuter le corps
„ représentatif des Brabançons en y voulant
„ substituer une représentation elective, mais
„ cependant par ordres. Cette restriction né-
„ cessitée par des circonstances impérieuses,
„ étoit contraire à leur premier plan, mais
„ elle laisse à tous ces riches bavards le moyen
„ de se pratiquer l'entrée dans ces nouveaux
„ Etats. Et, le croiroit-on, avec une pareille
„ prétention ils osent afficher le fastueux titre
„ de *société des amis du bien public*! Mais
„ qu'on ne s'y trompe pas; aujourd'hui les
„ mots n'ont pas moins subi des révolutions
„ que les idées; leur signification est souvent
„ en raison inverse de celle qui leur avoit été
„ attachée originairement; c'est ainsi qu'en
„ France le véritable bien public n'a pas de
„ plus grands ennemis que ceux connus sous
„ le nom d'*amis de la constitution*. Nos ni-
„ velleurs politiques ont assez bien commencé
„ à développer leur caractère, pour qu'on soit
„ autorisé à faire de leur société le pendant
„ de celle dont je viens de parler. „ —
„ Après que ces prétendus amis, ou du moins
„ leurs affiliés eurent déployé leur rage contre
„ les Etats par des libelles ainsi que par des
„ avis injurieux inférés dans les feuilles pé-

„ biodiques, qui ont indigné autant qu'étonné
 „ tous les gens de probité, ils ont trouvé bon
 „ de faire paroître un écrit plus modéré, ré-
 „ digé par les commissaires de leur société
 „ sous le titre d'*Observations sur la cons-
 „ titution primitive & originaire des trois
 „ Etats de Brabant*. Ils s'y proposent de
 „ faire voir que l'organisation actuelle de ces
 „ Etats n'est nullement constitutionnelle,
 „ qu'au surplus elle est défectueuse & peu
 „ conforme à la fin de cette institution, d'où
 „ ils concluent qu'il faut la réformer. Il ne
 „ faut pas être bien habile ni fort versé dans
 „ l'histoire Belgique & en politique, pour
 „ voir que la vérité & la raison ne font point
 „ de leur côté dans ce fatras d'actes & d'ob-
 „ servations qui y sont relatives. „

L'auteur de cet Examen, profondément
 versé dans l'histoire, & particulièrement dans
 l'histoire Belgique, suit les prétendus Amis dans
 tous leurs écarts, fait voir la gaucherie avec
 laquelle ils citent des piéces qui leur sont for-
 mellement contraires, & les débusque sur-tout
 des appuis qu'ils ont cru trouver dans une dis-
 fertation de M. Heylen, qui avoit fixé à une
 époque plus récente que l'histoire ne le per-
 met, l'admission des ecclésiastiques aux Etats
 de Brabant (a). Car c'est sur-tout à cet Ordre

(a) Dissertation combattue avec un succès décidé,
 par M. Ernst, chanoine régulier de l'abbaye de Rol-
 duc (15 Août 1786, p. 580). Le même avoit pré-
 cédemment établi l'antiquité du premier Ordre &
 les titres aussi vieux qu'irréfragables de son admis-

qu'en veulent les Amis : c'est la Religion, c'est l'Eglise & ses ministres qui leur sont odieux, comme le seul obstacle à l'établissement de l'anarchie anti-chrétienne*. Mais par la même raison & par une politique inverse les amis de l'humanité, de l'ordre & de la sécurité publique, doivent protéger, ne fût-ce que par des vues politiques, tout ce qui tient au fantuaire, & sur-tout maintenir dans la représentation nationale ceux que le peuple chrétien y verra toujours avec une confiance particulière. (a)

* 15

comb.

1792

594 &

tres il

sion, dans un Mémoire honorablement accueilli par l'académie de Bruxelles (1 Mars 1784, p. 351). En 1788, il prit avec le même succès la défense du tiers-état, menacé d'une réforme destructive; & c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager ce que nous avons dit, en parlant de son ouvrage*, du tiers-état, relativement aux deux autres, qui alors étoient hors de danger dans la Belgique; & à l'égard desquels les démocrates, en France, n'avoient encore ni exécuté, ni même manifesté leurs desseins.

* 1

1788, 1

(a) C'est l'observation d'un homme qui ne peut être suspect dans cette matiere, je veux dire du protestant & démocrate Necker. „ Dans les nations „ européennes (dit-il dans son traité de l'*Administration des Finances*), le clergé que les donations „ des souverains & des peuples ont rendu propriétaire de grands biens, & qui par-là forme un „ corps de citoyens opulens & puissans, semble „ dès-lors avoir un droit acquis de parler ou de se „ faire représenter dans les assemblées-nationales. „ D'ailleurs la confiance des peuples les met à portée de voir de près ses besoins & de connoître „ ses vœux „. C'est ainsi que ce ministre réfute

L'auteur finit sa savante dissertation par quelques bonnes leçons adressées aux Amis qui, mieux pourvus d'injures que de raisons, ont fait naturellement plus d'usage des unes que des autres. „ Ce n'est pas la peine de m'appeler „ fantir sur l'envie que vous laissez entrevoir „ de reléguer les abbés dans leurs cloîtres (a), „ moins encore de mettre à la balance leur „ aptitude pour les affaires avec celle des curés (b) &c. Je laisserai aussi aux nobles actuellement représentant leur Ordre, de vendre (s'ils trouvent à propos de se rabaisser „ jusqu'à là) leur mérite personnel que vous „ paroissez suspecter. Et ces bonnes gens du

l'opinion contraire de Bielfeld, prise dans les préventions & le fanatisme de secte. NB. Il y a à l'article BIELFELD, dans le *Dict. Hist.* t. 2, p. 218, col. I, l. I, une faute ou plutôt une omission singulière. Réfutée dans son traité, lisez réfutée par M. Necker dans son traité &c.

(a) Il est en général très-probable que des hommes choisis librement & après de mûres réflexions par des Religieux, pour être à la tête d'une communauté régulière & respectable, ont des connoissances, de la vertu, du zèle pour le bien; que dans l'occasion ils se déclareront hautement pour la Religion; & avec cela des moyens de faire quelque chose en conséquence. Oh, ce n'est pas de tels gens qu'il faut dans les représentations philosophico-populaires!

(b) C'est ainsi que les démocrates ont amorcé quelques imprudens curés en France: mais la plupart ont amèrement déploré cette séduction, & l'ont magnifiquement réparée. 15 Octob. 1792, p. 316.

22 tiers-état la plupart peu aisés, peu éclairés
 22 & même illettrés (a), auront assez de bon
 22 sens pour répondre aux gentilleses que vous
 22 dites ou insinuez sur leur compte. En vous
 22 entendant appuyer sur la poursuite d'inté-
 22 rêts particuliers, on diroit que vous jugez
 22 les Etats d'après vos propres dispositions. Il
 22 faut en vérité, messieurs, que vous ayez
 22 une bien bonne opinion de vous-mêmes
 22 pour faire accroire à vos lecteurs qu'après
 22 votre admission aux Etats (car c'est-là le
 22 grand but auquel votre aisance & votre lit-
 22 térature ou.... vous frayeroient certaine-
 22 ment la route) la province gagneroit en éta-
 22 blissemens utiles, comme du côté de l'agri-
 22 culture & de la législation &c. Mais au
 22 moins en affichant ces prétentions, la pru-
 22 dence exigeoit que vous eussiez un peu plus
 22 ménagé le gouvernement que vous ne faites
 22 aux deux derniers numéros de vos observa-
 22 tions détaillées. Il y auroit beaucoup à dire
 22 sur vos deux conditions essentielles, c'est-
 22 à-dire, sur le concours de tous les indivi-
 22 dus intéressés à la chose publique pour la

(a) Tant mieux, tant mieux. Ce sont nos *lettrés*, nos *avocats*, nos *robins*, nos beaux & lestes par-
 leurs, qui ont tout gâté en France, qui ont man-
 qué d'en faire autant dans la Belgique, & le feront
 en effet par-tout où on les laissera faire. Ce sont les
oratores novi, stulti, adolescentuli, que Cicéron re-
 gardoit comme la peste & la perte des états. Voyez
 le Journ. du 15 Janv. 1790, p. 133. — 1 Avril
 1793, p. 500.

„ nomination des députés aux Etats, & sur le
 „ renouvellement de ce choix à des époques
 „ fixes & peu éloignées; mais M. l'abbé Ray-
 „ nal dans sa fameuse lettre à l'assemblée-
 „ nationale en a dit assez dans quatre lignes
 „ pour faire apprécier au juste cette préten-
 „ tion. Cette autorité, précieuse sans doute à
 „ plus d'un membre de votre société, doit ne
 „ vous avoir pas moins mortifiés que les démo-
 „ crates destructeurs du plus beau royaume
 „ de l'Europe. Quoi qu'il en soit, voici la
 „ devise qu'il faut à votre nouveau plan de
 „ représentation élective par ordres : „

O bonas gentes, quibus hæ nugæ arrideant!

*Fragmens pour servir à l'histoire des évé-
 nemens qui se sont passés aux Pays-
 Bas depuis la fin de 1787 jusqu'en 1789.
 Publiés par le comte de Trauttmansdorff,
 avec des notes explicatives. A Amsterdam,
 chez Gabriel Dufour; & se trouve à Bruxel-
 les, chez Le Charlier; à Liege, chez Lema-
 rié. 1792. 1 vol. de 192 pag. Prix, 3 liv.*

L'AUTEUR de ces *Fragmens* croit qu'ils ne paroîtront pas fort intéressans dans un moment où les grands intérêts de l'Europe fixent l'attention générale, & où l'on ne songe presque plus aux troubles des Pays-Bas. Il parloit ainsi en 1792, & certainement l'intérêt de ces *Fragmens* n'étoit pas encore évanoui; il l'est moins encore au-

15. Avril 1793.

jourd'hui, où la tranquillité & l'union générale que procure aux provinces Belgiques la confirmation pleine & entière par laquelle l'empereur François II affermit l'ancienne constitution, l'éloge qu'il en fait, en assurant qu'elle seule peut faire le bonheur de ces provinces (a), enfin la puissante & victorieuse armée qu'il a envoyée pour la venger & la restaurer (b), ont mis les esprits dans cette situation calme & rassurée où ils peuvent faire taire tout préjugé pour rendre justice à ceux auxquels ils ne l'ont peut-être pas assez rendue. Nous ne pouvons suivre l'illustre auteur dans tous les détails qu'il offre au public touchant une administration pénible & compliquée ; nous nous contenterons de copier quelques passages, qui persuaderont facilement à ceux

(a) Voyez la Déclaration, datée de Vienne le 26 Décembre 1792, dans le Journ. du 1 Mars 1793, p. 377. Ce prince a dit hautement devant plusieurs seigneurs de la cour, que l'attachement des Belges à leur constitution avoit été le salut de l'Europe. Démonstration de cette vérité *ibid.* p. 379.

(b) C'est ce que porte expressément la Proclamation du prince de Cobourg, donnée au nom de l'empereur à Aldenhoven le 1 Mars de cette année, & publiée à Bruxelles le 25. „ S. M. est convaincue „ que ses sujets Belgiques desirent sincèrement le „ rétablissement de l'ordre constitutionnel & de leurs „ loix fondamentales, dans la jouissance desquelles „ ces provinces ont trouvé depuis plusieurs siècles „ leur bonheur & leur prospérité. Le rétablissement „ de cet ordre & de ces loix est l'unique objet des „ efforts de la puissante armée que S. M. envoie. „

qui lui ont attribué les malheurs de ces provinces, que rien n'est plus mal fondé que cette attribution. Dès l'entrée de l'ouvrage, M. le C. s'exprime de la sorte. » S. M. résolut d'établir une nouvelle organisation, qui devint plus tard une refonte générale, & à la fin un bouleversement total du système de gouvernement de ces provinces. Peut-être ces changemens eussent-ils toujours déplu, mais ils devinrent encore plus odieux par les circonstances qui les accompagnèrent, & par la façon dont on s'y prit en les exécutant. Les esprits ne furent point préparés à ce qui devoit se faire; les intérêts personnels nullement ménagés, & le tout beaucoup trop précipité. Au moyen de cela, un système qui, avec de certaines modifications, eût pu réussir, devint en horreur à une nation, plus ennemie qu'aucune autre de toutes les innovations quelconques, sur-tout lorsqu'il s'agit de porter le moindre préjudice à l'intérêt individuel de ses membres. Elle s'étoit bornée depuis le diplôme du premier Janvier 1787, jusqu'au premier Mai, jour fixé pour l'introduction du nouveau système, à des représentations très-foumises, & en vérité assez sages. En les écoutant; en l'éclairant sur le but des changemens proposés; en lui en démontrant l'utilité & le besoin, & en n'en conservant que ce qui étoit réellement nécessaire & utile, on eût tout obtenu. Ce peuple, très-susceptible d'enthousiasme, seroit allé au-devant des desirs de S. M. moyennant une pareille condescendance.

» cendance. Mais on s'obstina à ne vouloir
 » entendre personne; toutes les représentations
 » restèrent sans réponse, & furent, d'après les
 » ordres les plus positifs, simplement mises
 » aux actes. Ceci fut envisagé comme une mar-
 » que de mépris, qui irrita encore davantage. »

On conviendra que le meilleur citoyen de la Belgique s'exprimeroit difficilement avec plus d'impartialité, & en même tems d'une manière plus favorable à la nation. Il est naturel que le dépositaire des ordres souverains accorde quelque chose aussi à l'autorité & surtout aux intentions de celui dont il étoit l'envoyé & le ministre; & l'on ne doit pas être surpris s'il ne dit point exactement tout ce qu'il pense, du féminaire-général & d'autres projets dont l'épineuse exécution lui étoit confiée; si même quelquefois il en parle en sens tout-à-fait invers de l'opinion qu'on en a généralement dans nos provinces. Cependant il en dit par fois assez, pour que le lecteur attentif soit à même de saisir le jugement que réellement il portoit de tout cela, & pour apprécier les moyens qu'il employa pour repousser ou retarder une tâche difficile & odieuse. » Que
 » restoit-il à faire dans ces circonstances? Dire
 » qu'on ne vouloit pas forcer la nation à adop-
 » ter des idées dont elle méconnoissoit l'uti-
 » lité; donner de nouvelles preuves de justice
 » & de bonté; revenir insensiblement sur ses
 » pas, eût peut-être été le meilleur parti à
 » prendre (a)... Il l'eût été sur-tout au mo-

(a) M. le C. dit lui-même à la p. 11. „ J'avois
L'ome I. Pp

„ ment où la monarchie se voyoit entraînée
 „ en une guerre ruineuse, dont la durée &
 „ les suites étoient incalculables... Après
 „ avoir rejetté de la façon la plus dure, la
 „ plus injurieuse pour une nation qui élève
 „ sa voix vers le trône, & la plus injuste,
 „ oseroit-on dire, toutes les représentations
 „ qu'elle avoit faites depuis plusieurs mois,
 „ on commença, dès que les Etats se porte-
 „ rent à refuser les subsides, à céder avec au-
 „ tant de foiblesse qu'on avoit obstinément
 „ refusé auparavant. „

„ aperçu que le séminaire-général, dont S. M.
 „ avoit exigé l'établissement comme un des préa-
 „ lables, étoit l'objet qui inquiétoit le plus le
 „ clergé, & j'avois pris sur moi d'accorder un sur-
 „ sis de trois mois. On m'en fut un gré infini, & on
 „ se prêta avec une facilité réellement incroyable,
 „ à ce que je demandois d'ailleurs „. Or un homme
 „ aussi judicieux que M. de T., peut-il croire qu'il
 „ connoissoit mieux la nature & le but de cette ins-
 „ titution, que tout le clergé qui s'en inquiétoit si vi-
 „ vement. Certainement cette matiere étoit précisé-
 „ ment du ressort du clergé; & en rendant aux lu-
 „ mières du ministre toute la justice qui leur est due,
 „ on peut dire que tout ce qui est relatif à l'insti-
 „ tution & l'instruction des élèves du sacerdoce, n'est
 „ pas du ressort du gouvernement temporel... Du
 „ reste, aujourd'hui cette affaire n'est plus un problé-
 „ me; on sait que cette généralité de séminaire est
 „ une des inventions de la secte qui a tant influé sur
 „ les malheurs de la France. Les rois ont ouvert
 „ les yeux sur ces hétérodoxes innovations; il
 „ est dorénavant inutile d'en démontrer les funestes
 „ conséquences.

En parlant des démarches qu'il avoit faites avant son départ de Vienne, pour prévenir les troubles pressentis, M. le C. s'exprime de la sorte. „ Le premier avis que je donnai, & „ que je regrette encore n'avoir pas été adop- „ té, consistoit à supplier S. M. de me faire „ partir sur le champ pour Bruxelles, avec „ ordre de dire en son nom : *Qu'ayant re- „ gardé l'envoi des députés & la facilité „ avec laquelle s'étoit faite la concentra- „ tion des troupes, comme une marque de „ soumission & de confiance, S. M. vou- „ loit témoigner une égale confiance à la „ nation ; que le plan qu'elle s'étoit proposé „ pour les Pays-Bas, n'avoit d'autre but „ que le bien de ces provinces ; qu'on mé- „ connoissoit ses bonnes intentions à cet „ égard, & qu'on les croyoit incompati- „ bles avec la constitution ; qu'elle y re- „ nonçoit donc entièrement, & demandoit „ que ce fussent les Etats eux-mêmes „ qui lui suggérassent les moyens d'obtenir „ ce but, sans léser des droits & des pri- „ vileges qu'elle étoit bien éloignée de vou- „ loir enfreindre.* Nous aurions successive- „ ment tout obtenu par ce moyen ; mais S. M. „ me répondit : *Qu'il ne pouvoit plus en „ être question, puisqu'elle s'étoit déjà „ trop avancée envers les députés, & avoit „ entre autre exigé quelques points PRÉA- „ LABLES.* Ces préalables qui devinrent dans „ la suite un objet d'horreur & de dérision „ dans le pays, furent la première cause de „ tous nos malheurs. „

Il y a çà & là des observations remarquables sur les moyens extrêmes pour lesquels le commandant-général, dont l'autorité étoit indépendante de celle du ministre, sembloit avoir une prédilection très-marquée. „ Il ne „ passa pas de jour, où il ne me fit des propositions propres à amener un événement „ qui pût lui en fournir le prétexte. Celui du „ 22 Janvier 1788, fut le plus malheureux, „ & jamais il n'eût été question de coups de „ fusil (l'une des principales causes de tout „ ce qui est arrivé ensuite), si le comte d'Alton n'avoit pas mis la garnison sous les armes, à mon infu, & sans qu'il y en eût encore eu un véritable besoin. Il avoit dès le moment de son arrivée, fait abolir les gardes bourgeoises qui tenoient à la constitution, & auxquelles on attachoit le plus grand prix. La bagarre du 22 Janvier lui fournit l'occasion de s'emparer de force de la maison-de-ville, pour y établir un corps de garde, & y placer des canons. L'un & l'autre irritèrent, & nuisirent visiblement à nos intérêts. Depuis ce moment, ni les Etats, ni le magistrat, ni la bourgeoisie, ne crurent plus leurs assemblées libres à l'hôtel-de-ville. „

Les notes qui accompagnent ce texte, ne doivent pas être négligées. „ On ne croiroit „ jamais tout ce qu'un zele outré engageoit le „ comte d'Alton à exiger de moi. Je suis vaincu qu'en m'y prêtant, la révolution que „ j'ai réussi à différer encore deux ans, se „ seroit faite en deux mois. Il falloit cepen-

„ dant bien du courage pour lui résister, vu
 „ la confiance dont il jouissoit près de l'em-
 „ pereur, & l'influence qu'il avoit sur les or-
 „ dres que je recevois de sa majesté. —
 „ S. M. approuva cependant infiniment cette
 „ façon d'agir, qu'elle appelloit *ferme*, mais
 „ dont elle auroit jugé autrement, si elle
 „ avoit été informée que ces premiers coups
 „ de fusil, si décisifs pour les suites qui en
 „ résulterent, ne se donnerent que contre une
 „ trentaine de polissons, qu'on dit avoir voulu
 „ insulter une patrouille. Du reste il n'y avoit
 „ pas de désordre en ville „. Entre les événe-
 „ mens de 1789 on trouve le suivant, rapporté
 „ en ces termes (p. 33.) „ Peu de jours après
 „ se fit la fameuse saisie de 30 à 40 jeunes
 „ gens, presque tous innocens, pour les transf-
 „ porter à l'armée de Hongrie. C'est alors que
 „ commença le véritable désespoir, & sur-tout
 „ la grande émigration qui en étoit une suite. „
 Il regne en général dans la narration de
 M. le C. un ton d'ingénuité & de candeur qui
 prévient pour la vérité des faits, & donne de
 plus une idée avantageuse du caractère de
 l'historien. Il est sur-tout quelques passages où
 cette observation devient sensible, tel que le
 suivant. „ La saisie du chancelier de Crum-
 „ pipen fut celle qui fit le plus de bruit, &
 „ entraîna les plus fâcheuses démarches de
 „ notre part; nous voulûmes faire de même;
 „ cinq membres des Etats furent arrêtés mili-
 „ tairement, en conséquence d'ordres écrits
 „ du général-commandant, & tous devoient
 „ l'être sans excepter le cardinal & l'évêque

» d'Anvers. Je n'hésite pas de dire que
 » la crainte de se voir pareillement traiter ,
 » & le desir de se venger, occasionna tant de
 » clameurs de la part des membres du gou-
 » vernement , qu'on me fit condescendre à
 » user de représailles , & à faire saisir militaire-
 » rement quelques-uns d'entre les Etats, quoi-
 » que cela ne pût faire que le plus mauvais
 » effet. . . . Toutes ces différentes démarches
 » vigoureuses ne pouvant être assez générales,
 » ni assez efficaces pour rendre nos circonf-
 » tances plus favorables , ne firent qu'augmen-
 » ter la haine & le désespoir. Il eût fallu pou-
 » voir les appuyer du bon droit , & d'une force
 » suffisante ; mais celle-ci au moins nous man-
 » quoit , ou nous ne savions pas l'employer. »

Outre les détails relatifs à l'objet direct , on
 trouve dans cet ouvrage divers objets propres
 à nourrir les réflexions d'un philosophe & d'un
 politique. On y voit comment dès-lors le dé-
 mocratisme cajoloit les rois pour les engager
 à frapper sur la Religion , la noblesse & le
 clergé ; & que les souverains sans s'en douter,
 exécutoient une partie du système , & se con-
 tentoient de rejeter celle qui les regardoit
 directement. Ils ont appris depuis , que tout
 cela faisoit un ensemble beaucoup plus étroi-
 tement lié qu'ils ne pensoient , & qu'un arti-
 cle n'alloit pas sans l'autre. Il faut espérer que
 cette expérience sera utile à tous les intéressés.
 Quoi qu'il en soit , voici comme le C. de T. en
 parle à la p. 32. » Très-peu de jours après la
 » révolution françoise, M. Herries, associé
 » d'Edouard Walkiers, me remit un mémoire

„ rédigé par une société de personnes, qui
 „ fongeoient à combiner les intérêts du prince
 „ & du pays, avec les leurs, & qui desiroient
 „ à peu-près la même chose que ce qu'on com-
 „ mençoit à introduire en France. Il me dit
 „ en même tems, que *si l'empereur fongeoit*
 „ *à rendre la constitution, à réintégrer les*
 „ *Etats, à rétablir le conseil de Brabant,*
 „ *& à remettre la Joyeuse-Entrée en vi-*
 „ *gueur, c'en étoit fait du pays.* J'envoyai
 „ ce mémoire à S. M. — On lit à la
 „ page 39 la réponse de l'empereur à ce mémoi-
 „ re; elle est conçue en ces termes. „ Pour ce
 „ qui regarde le projet de constitution que
 „ vous m'avez envoyé, ce n'est pas le moment
 „ d'y penser. Il faut de toute nécessité, que
 „ le calme soit rétabli, & que les affaires de
 „ France aient pris couleur, avant qu'on ne
 „ s'occupe de ce qu'il y aura à faire chez nous;
 „ en gagnant du tems & restant inébranla-
 „ ble, on gagnera beaucoup. — Le mé-
 „ moire de l'anonyme, que vous avez joint
 „ à votre lettre du 5, est une rapsodie de la
 „ constitution angloise, & de la nouvelle con-
 „ stitution françoise, de maniere que tout le
 „ monde y gagne hors le souverain & le
 „ bon ordre; vous pouvez dire à cet homme,
 „ qu'il n'a vu apparemment en idée, qu'un
 „ simple duc de Brabant, mourant de peur
 „ comme le roi de France, & qui seroit forcé
 „ par la nation à lui tout accorder, mais qu'il
 „ avoit oublié que j'étois encore autre chose
 „ qu'un simple duc de Brabant, & qu'une
 „ aussi petite partie de mes états ne me don-

» nera certainement jamais la loi ». Il paroît malgré ce qu'il y a de vérité & de justesse dans cette réponse, que Joseph n'a pas fait l'esprit & les conséquences du systême, qui auroit culbuté son trône, eût-il été décoré de dix couronnes plus brillantes que celles d'un simple duc de Brabant. Celui de France en fait foi,



Mémoire du comte de Murray, chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, chambellan & conseiller d'état intime actuel de sa majesté l'empereur & roi, général d'infanterie de ses armées, & colonel propriétaire d'un régiment d'infanterie &c. A Bruxelles, chez Le Charlier, 1791. Broch. de 50 pag.

LE comte de Murray fut gouverneur *ad interim* pendant une partie de l'année 1787. Son administration a été dirigée par la modération, la prudence, l'amour de la patrie & de ses concitoyens. Sensible à quelques reproches qu'on semble lui faire dans les *Fragmens* dont nous venons de parler, il a voulu se justifier, & son Mémoire remplit parfaitement son but. Mais on peut dire qu'il a été en quelque façon prévenu par le passage même qu'il regarde comme une accusation, & qui dans le fait est une apologie. » Peu » après arriva le fameux événement du 20 Septembre 1787, qui a manqué de faire couler des flots de sang à Bruxelles, & n'a été

„ calmé que par une déclaration extorquée
 „ au gouverneur *ad interim* comte de Mur-
 „ ray. Elle satisfit pour le moment ; son arti-
 „ cle quatrieme sur-tout prêtant à l'interpré-
 „ tation dont on a si fort abusé..... S. M.
 „ désapprouva tout ce qui s'étoit fait à cette
 „ malheureuse journée, mais sur-tout la fa-
 „ çon dont les troupes avoit été vilipendées :
 „ elle m'ordonna d'abord d'aller relever M. de
 „ Murray dans le gouvernement civil, &
 „ nomma le comte d'Alton commandant-gé-
 „ néral avec les pleins pouvoirs, ce qui le
 „ rendit absolument indépendant, circonf-
 „ tance dont les suites malheureuses étoient
 „ si faciles à prévoir, & qui rendit ma place
 „ si différente de ce qu'elle étoit du tems de
 „ mes prédécesseurs &c „

Il n'y a dans ce passage que trois mots qui
 puissent offenser le comte de Murray, *extor-
 quée, malheureuse, vilipendées*. 1°. La sim-
 ple narration qu'il fait de cet événement dans
 son Mémoire, narration conforme au souvenir
 que tout le monde en a conservé, prouve que
 la déclaration n'a point été *extorquée* ; elle fut
 le résultat tout naturel de l'ensemble des cho-
 fes. 2°. Une journée où *le sang a manqué de
 couler à grands flots*, & où cependant il n'a
 pas *coulé*, n'est pas une *journée malheureuse*,
 mais bien certainement très-heureuse : bénie
 soit la déclaration (fût-elle *extorquée*) qui
 prévient de tels malheurs. 3°. Des troupes
 qui n'emploient pas leurs armes contre les
 citoyens, ne peuvent être *vilipendées*, & ne
 peuvent l'être que dans le cas contraire. On

trouve dans ce Mémoire un détail de circonstances, qui ne laisse rien à desirer sur le véritable état de cette affaire. Et quant au dernier résultat, Mr. le C. de T. rend justice lui-même d'une manière très-expresse aux bons effets de la déclaration. Il est charmé de la tranquillité, de l'ordre, de la bonne volonté qu'il trouve à son arrivée parmi les Belges. Or il est très-certain que tout cela étoit précisément l'effet de la déclaration du 20 Septembre. „ Je fus „ effectivement beaucoup mieux reçu que je „ n'aurois jamais osé l'espérer; mon début ne „ fut qu'une suite de succès.... Les autres „ préalables, ceux même qui répugnoient le „ plus & dont on redoutoit le plus les effets, „ s'obtinrent sans qu'il fallût employer la force „ ou la violence, & sans que j'aie jamais fait „ doubler une sentinelle. Les subsides refusés „ depuis le mois de Mai, s'accorderent à toutes „ voix le 3 Décembre, & on ajouta même à „ l'acte de consentement, qui doit se trouver au „ bureau d'état à Vienne : *que c'étoit aussi* „ *pour témoigner la reconnaissance qu'on* „ *avoit, de l'envoi d'un ministre si agréable* „ *à la nation* „. Ce que dit ici M. le C. de T. de l'estime qu'on lui témoignoit personnellement, est très-vrai; mais il est vrai également que c'étoit la déclaration du 20 Septembre qui avoit calmé les esprits, & qui les conservoit dans ce calme, persuadés qu'elle fortiroit son plein effet.

M. le C. de Murray eût pu donc ne pas être affecté de quelques expressions, inévitables dans ces sortes de plaidoyers réciproques,

& sur lesquelles il est dans l'opinion publique complètement justifié par les événemens, qui sont de terribles preuves, plus encore que par les raisons. Il étoit difficile que dans les *Fragmens* on s'exprimât sur ce délicat objet, sans y sacrifier au moins par quelques expressions à la puissance, & ménager une manière de voir dans des hommes qu'on ne fronde guere sans danger & plus rarement encore avec fruit. On lit à la tête du Mémoire : „ Je me suis dit souvent au fond de „ mon cœur : *J'atteste le vingt Septembre „ 1787, que j'ai bien servi mon prince & „ sauvé ma patrie.* Cette idée consolatrice „ charmoit ma vieillesse „. Eh bien cette idée est bonne, elle est vraie, il faut la conserver, & continuer à y trouver le charme de la vie; personne ne contredira; pas même l'homme illustre qui a donné lieu à ce Mémoire; non, il y souscrita sans répugnance; aujourd'hui plus que jamais. Le tems, le tems, voilà le grand apologiste des gens qui ont des reproches à repouffer.

*Mémoires pour servir à la justification de
feu son excellence le général comte d'Alton
& à l'histoire secrète de la révolution
Belgique. A Liege, 1790. 1 vol. in 4to.
de 500 pag. Prix 6 liv.*

IL est difficile de croire qu'en publiant les Lettres du C. d'Alton, l'éditeur ait cru publier une justification de ce général. C'est bien plutôt une

justification de ceux qui, associés au général par des rapports plus ou moins étroits, dans les mêmes opérations, ont aussi eu leur part dans le jugement sévère que le public en a porté, & du souvenir amer qui peut en être resté dans l'esprit des Belges. Car le général se plaint avec tout l'élan de l'indignation de n'en avoir pas été secondé comme il faut. Les retards qu'ils apportent à ses projets, la modération par laquelle ils eussent voulu les tempérer, étoient pour lui une suite de supplices. Il ne parloit que de tuer, pendre, brûler, tirer à boulets rouges &c. Il ne cessoit d'affurer, qu'avec la violence & les massacres on viendrait à bout de tout. Et quand la révolution fut opérée, il réclama les conseils qu'il avoit donnés comme le fruit d'une sagesse profonde; insultant la bonassité de ceux qui n'avoient pas voulu les suivre. Cependant au milieu de ses égoïstiques rapports, on aperçoit des vues incroyablement courtes, incertaines, variantes, gauches & fausses. Il est au comble de ses congratulations en parlant de la *facilité de l'opération* qui détruisit le 18 Juillet 1789 les Etats & le Conseil de Brabant. C'étoit le résultat, visible de ses prophéties, & une preuve parlante de la profondeur de sa politique. Le pauvre petit ne voyoit pas ce qui étoit derrière le rideau; & que la constitution Belgique, & l'attachement que les habitans lui conserveroient invinciblement, seroit un jour le salut de l'Europe... Dans ses rapports on voit souvent que la tête branle, qu'il ne fait de quoi s'aviser & à quel parti se tenir. Il accuse les autres, puis les

excuse; entortille & embarrasse les événemens, les causes, les dates, les circonstances &c. Ses opérations sont presque toujours à contre-sens; il va au-devant d'un mal qui n'existe pas ou qui n'est pas pressant, & se laisse prévenir & accabler par des endroits où il ne soupçonnoit pas le moindre danger. Quand il a de mauvaises affaires à annoncer à l'empereur, il les allège par des récits de prouesse, par des centaines de patriotes tués, noyés, écharpés, là où pas un homme n'a péri (comme par exemple, à la prise de Diest). Sa haine contre Dieu & ses ministres est toujours exprimée en style d'énergumène, en termes d'un soldat farouche & emporté. J'avoue qu'en lisant la prétendue apologie je n'ai pu m'empêcher de me rappeler ce trait d'un empereur d'Orient. Lorsque Constantin Copronyme, après avoir long-tems cherché quelqu'un qui eût le courage nécessaire pour la dévastation des églises & des monastères, eût trouvé enfin le spadassier qui se chargea de cette expédition; il s'écria dans sa joie, *Inveni virum secundum cor meum*, blasphémant ainsi les paroles relatives au saint roi David. Or bien certainement, si le général eût vécu en ce tems-là, il eût été *vir secundum cor*. Mais ô divine justice qui venge le sang innocent & châtie les sacrileges! Cet homme *secundum cor*, déjà puni par la leçon terrible des événemens, le fut encore par la disgrâce absolue de son prince. Il accourt pour recevoir les témoignages de son amitié; il en est repoussé, & renvoyé à trois cens lieues de-là pour être jugé avec la rigueur ou l'impartialité qu'il

devoit attendre dans une terre étrangère. Mais la mort prévint le dernier résultat de ces scènes étonnantes... Mort chrétienne, où le ministre d'une Religion sainte porta à ce dur guerrier des paroles de paix, & l'assista dans le dernier & le plus redoutable des combats; enveloppez de vos ombres, des fautes qu'une nation généreuse eût peut-être déjà oubliées sans l'imprudente apologie qui en nourrit le souvenir.

Quant à ce que l'éditeur de ces Lettres ajoute, qu'elles doivent servir à l'*histoire secrète de la révolution Belgique*; on ne voit pas ce qu'il y a de *secret* dans ces lettres, sinon la rénitence de quelques membres du gouvernement à seconder des moyens violens & inhumains; & cette rénitence, propre à les absoudre aux yeux de la nation, n'a cependant été ni le motif de la révolution, ni la cause des *événemens miraculeux* (comme dit l'éditeur lui-même) qui l'ont effectuée. Quelle lumière tirer donc de ces lettres pour l'*histoire de la révolution*? La conduite du général exprimoit fidèlement ses lettres, comme ses lettres exprimoient sa conduite. On peut dire en quelque sorte qu'on les savoit toutes avant de les avoir lues. Les événemens dont il rend compte & qu'il défigure à sa guise & selon le besoin; étoient même bien mieux connus, qu'ils ne le seroient si on s'en tenoit à ses rapports.

Une chose que les moins clair-voyans remarqueront sans peine dans ces Lettres, c'est la dénomination d'*aristocrates* que le général prodigue à tous ceux qui ne vouloient pas du

nouveau système. On apperçoit en cela, comme en d'autres articles, que la démocratie françoise & les opérations de l'assemblée nationale ne sont pas étrangères aux projets dont on pressoit alors l'exécution dans la Belgique. Lamoignon & Brienne, qui dirigeoient l'ouvrage en France, étoient très-étroitement liés avec.....

Mais ne révélons pas d'inutiles mystères. Adorons plutôt l'éternelle, profonde & inscrutable Providence, qui abat le crime dans son propre triomphe & au moment de son plus victorieux effort. Long-tems ses partisans le servoient en secret, & ils prospéroient; le système de l'impiété avançoit à grands pas, & se feroit consommé sans éclat &, pour ainsi dire, sans faire sensation aux yeux du monde entier. Les souverains qui avoient l'imprudenc d'y travailler, sans le savoir, en servant les vues d'indignes ministres, étoient prônés comme des sages, & croyoient briller leur trône, en le plaçant sur l'abyme. Tout-à-coup, par une espece de profopopée vaste & terrible, la philosophie se montre sous ses véritables traits, elle se personnifie, pour ainsi dire, avec son ouvrage, & mettant ses maximes en exécution, unissant les conséquences aux principes, se montre à découvert à l'univers, brise les couronnes, renverse les autels, envahit toutes les propriétés, anéantit toutes les loix, insulte toutes les vertus, détruit jusqu'au vestige des sciences & des arts, change les campagnes en désert, les villes en repaires d'assassins, annonce aux peuples & aux rois leur inévitable destruction. On vit alors par le fait, ce que

Revelabo
pudenda
tua, & of-
tendam
gentibus
nuditatem
tuam & reg-
nis igno-
miniam
tuam. Na-
hum 2.

c'est que des hommes sans Dieu, & si le S. Esprit les a mal nommés *abominables & corrompus dans toutes leurs vues, ennemis de tout bien & incapables d'en faire...* Princes de la terre, vous sur-tout qui professiez la Religion du Christ sans en connoître les inappréciables effets, profitez d'une leçon écrite en lettre de sang & de feu. Laissez-là l'arche sainte, n'y touchez pas même pour la soutenir; votre zèle vous feroit illusion: le sort d'Oza vous apprend que ce n'est pas votre affaire. Défendez & protégez-la, mais n'y mettez pas la main. En repoussant ses ennemis, tenez-vous d'elle à la distance prescrite par le respect que vous lui devez... Et vous, foyers de corruption & de mensonge, qu'on appelle *Cours*, que le Dieu des lumières & des vertus vous épure à cette époque critique, qu'il préserve les bons rois de votre souffle fétide, & vous ôte le funeste pouvoir de les égarer!

Dixit impius in corde suo: Non est Deus. Corrupti sunt & abominabiles facti sunt in studiis suis: non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. *Psal.*
13.





NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 25 Février). La nouvelle de la mort tragique de Louis XVI, qu'une troupe de factieux, devenus ses bourreaux, ont immolé à leur rage, a, contre toute attente, affecté tellement le ministère Ottoman, & généralement tout le peuple de cette capitale, que les Turcs ne regardent aujourd'hui qu'avec horreur tous ceux qui portent le nom François. Le grand-seigneur, dès qu'il fut instruit de cet événement, donna des ordres pour l'armement d'une flotte destinée à croiser dans l'Archipel. Ces ordres toutefois pourroient bien être le résultat des délibérations qui, depuis quelques semaines avoient eu lieu dans le conseil, à la suite des représentations que les ministres des cours alliées avoient faites à la Porte, pour lui faire sentir la nécessité de nettoyer elle-même avec ses forces, les mers soumises à sa domination, des corsaires & des armateurs qui y étoient en pleine guerre, si elle ne vouloit pas que les puissances intéressées se chargeassent de cette besogne. Quoi qu'il en soit, ce fera au mois de Mai prochain que le capitán-bacha paroitra avec des forces suffisantes dans les isles, avec ordre d'y croiser pendant tout le tems de la guerre. C'est donc

une erreur bien grossière de la part de ceux qui s'imaginent que les préparatifs qu'on voit faire dans l'arsenal, se rapportent à l'absurde projet de guerre proposé par les satellites de la Convention-Nationale de France, puisqu'au contraire il paroît décidé que les Turcs s'opposeroient de tout leur pouvoir aux desseins de ceux qui gouvernent aujourd'hui cette nation.

Plusieurs négocians François qui avoient pris le parti de Fonton contre le marquis de Choiseul-Gouffier, instruits de la mort du roi, ont jeté la cocarde nationale avec le plus grand mépris, & le soi-disant ministre lui-même paroît bien embarrassé de sa personne depuis cet événement; de manière que suivant la politique Ottomane il pourroit bien arriver que l'arbre de la liberté que ce dernier a fait planter au milieu de sa cour, fût bientôt changé en une potence à laquelle seroient attachés les plus furieux d'entre les Jacobins qui se trouvent ici, tandis que les moins coupables pourroient être chassés des états Ottomans.

Par les lettres postérieures de plusieurs consuls Russes, & par les avis même de celui de Smirne qui fut le premier à nous annoncer que des frégates Françaises avoient reçu l'ordre de courir sus aux vaisseaux de sa nation, on a appris avec certitude que ce n'étoit-là qu'un malentendu auquel avoit donné lieu un des capitaines des dites frégates; & l'on assure aujourd'hui que ces frégates averties de la certitude d'une rupture prochaine entre l'Angleterre & la France, se dispoient à quitter l'Archipel pour retourner à Toulon. Cette même certitude a jeté la consternation parmi les né-

15. Avril 1793.

603

gocians François qui s'empreslent à se défaire de leurs marchandises, crainte de plus grands malheurs.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 28 Février). Notre cour paroît entièrement occupée des affaires de la France; son zele contre les ravages d'une démocratie sanguinaire & impie, semble aller en croissant. Outre les armemens de terre & de mer auxquels on travaille, on est persuadé que son influence aura le plus grand effet sur la conduite & les résolutions des autres puissances.

Fin de l'Edit de l'impératrice touchant les François.

„ VII. Cette abjuration doit se faire dans l'église romaine dans les endroits où il en existe une, & en présence du gouvernement de la ville. Après en avoir prononcé le serment, chacun doit le confirmer en baissant la croix & en signant son nom. Alors il recevra un certificat des mains du gouverneur de la ville, muni de la signature du prêtre qui aura assisté à cet acte de religion. Dans les endroits qui n'ont pas d'église du rit romain, ledit serment sera prêté dans la salle même du gouvernement en présence des membres qui le composent. Un tel certificat servira de titre à celui qui l'aura reçu, pour séjourner librement en Russie & y gérer librement ses affaires conformément aux loix. Ceux des François susmentionnés, qui professent la religion protestante, auront la même abjuration à faire dans les églises de leur culte, & là où il n'y en a point, dans la salle du gouvernement du lieu où ils sont domiciliés. „

„ VIII. Cette ordonnance doit être mise en exécution d'abord après sa publication dans nos deux capitales, & en conséquence on appellera à l'hô-

tel de la police tous les François qui demeurent dans les différens quartiers de la ville; & après leur avoir signifié notre volonté, il sera fixé à ceux qui voudront faire l'abjuration prescrite, le jour & l'heure où ils seront menés au serment. Ceux qui s'y refuseront, seront d'abord désignés au gouverneur, afin qu'il puisse prendre à tems les mesures nécessaires par rapport à leur déportation, suivant l'article V de cette ordonnance. Au reste, notre college des affaires étrangères aura pour cette occasion à fournir, à la réquisition du gouvernement, des sujets dont celui-ci, ainsi que la police, pourront avoir besoin pour leur servir d'interpretes. „

„ IX. Le terme de 3 semaines accordé auxdits François pour l'arrangement de leurs affaires domestiques, selon la teneur des articles III & V de cette ordonnance, sera compté du jour où il leur aura été notifié de quitter nos frontieres. Il sera nommément exprimé dans leurs passeports, par-où & en combien de tems ils auront à dépasser les frontieres Russes, & le terme fixé sera calculé en raison des distances & d'après la regle d'une possibilité stricte. „

„ X. Il est défendu à tous nos sujets de voyager en France, ou d'avoir la moindre communication avec les François dans leur patrie ou dans les pays où sont leurs armées, jusqu'à ce que nous en donnerons la permission après le rétablissement de l'ordre & de l'autorité légitime dans ce pays. „

„ XI. Il est défendu d'introduire en Russie les gazettes, journaux & autres ouvrages périodiques publiés en France. „

„ XII. Nous défendons enfin de la maniere la plus sévere, de laisser entrer dans notre empire, soit par terre, soit par mer, aucun François, hormis celui ou celle qui abhorrant le delire forcené de leurs coupables compatriotes, desireront vivre sous la protection de nos loix & dans la

profession de la religion chrétienne dans laquelle ils sont nés ; mais ils ne pourront y être reçus qu'en produisant un certificat des princes François, & nommément du comte de Provence & du comte d'Artois, freres du feu roi, ainsi que du prince de Condé, & après avoir, par l'entremise de nos ministres les plus proches du lieu de son séjour, sollicité auparavant notre permission de venir en Russie, pour y prendre service ou pour y exercer quelque art ou métier ; bien entendu, qu'en arrivant sur nos frontieres, ils seront obligés de faire l'abjuration mentionnée dans l'article VI du présent édit. „

Formule du serment.

„ Je soussigné jure devant Dieu tout-puissant & sur son saint Evangile, que n'ayant jamais adhéré de fait ni de volonté aux principes impies & séditions, introduits & professés maintenant en France, je regarde le gouvernement qui s'y est établi, comme une usurpation & une violation de toutes les loix, & la mort du roi très-chrétien Louis XVI comme un acte de scélératesse abominable & de trahison infame envers le légitime souverain, dévouant tous ses auteurs à l'exécration qu'ils doivent inspirer à tout homme bien pensant ; que je suis pénétré dans le fond de ma conscience de la sainteté de la Religion... que j'ai héritée de mes ancêtres, & de mon obligation d'être fidèle & obéissant au roi, auquel selon les droits de succession sera dévolue la couronne de France, & qu'en conséquence jouissant de l'asile assuré que S. M. l'impératrice de toutes les Russies daigne m'accorder dans ses états, je promets & m'engage d'y vivre dans l'observance, comme il est dit ci-dessus, de la sainte Religion... dans laquelle je suis né, & dans une profonde soumission aux loix & à l'administration instituées par S. M. I. ; de rompre toute correspondance dans ma patrie avec les François, qui reconnoissent le gouvernement monstrueux actuel en France, & de ne la reprendre que lorsqu'

qu'à la suite du rétablissement de l'autorité légitime, de la tranquillité & de l'ordre dans ce royaume, j'en aurai reçu la permission expresse de S. M. I. En cas de procédés contraires à ce présent serment, je me soumetts à toute la rigueur des loix dans cette vie, & dans l'autre au jugement terrible de Dieu; & pour sceller ce serment, je baise les paroles & la croix de mon sauveur. Amen. „

P O L O G N E.

VARSOVIE (*Le 20 Mars*). L'ambassadeur Russe reçut dernièrement un courier de Pétersbourg; parmi les dépêches dont il étoit chargé, se trouvoit une lettre écrite par l'impératrice & adressée au roi, laquelle fut remise à sa majesté par M. de Sievers, qui conféra en même tems avec le roi sur la nécessité du voyage de S. M. à Grodno, au sujet duquel se rencontrerent néanmoins quelques difficultés, relatives en grande partie aux traix que ce déplacement occasionnera. Un second courier vient d'arriver de Pétersbourg, avec une lettre de l'impératrice également adressée au roi. Depuis ce moment, on apprend que l'ambassadeur de cette souveraine insiste plus qu'auparavant que le roi se rende à Grodno. Le départ de S. M. ayant été fixé en conséquence au 4 Avril, le grand-maréchal de la couronne vient d'en prévenir le corps diplomatique. Le comte de Sievers, ambassadeur de Russie, ayant reçu des instructions de sa cour, a déjà pris hier la route de Grodno.

Dans la gazette de cette ville du 2 de ce mois, il a été inféré la réponse faite par la

généralité de Grodno, à la dernière note de l'ambassadeur Russe, par laquelle son excellence demande la révocation des universaux. Dans cette réponse on apperçoit une grande condescendance de la confédération pour la volonté de l'impératrice; tandis qu'en même tems on y fait mention des bruits répandus » que les troupes Russes défilent vers le » Niester, avec injonction à celles de la ré- » publique de leur céder le terrain dans la » Podolie; que les premières vouloient entou- » rer la forteresse de Kaminieck & la sommer » de se rendre; que ces bruits différens » inquiétant beaucoup la nation, elle desire » que M. l'ambassadeur donne quelque assu- » rance au nom de son auguste souveraine, » dont un seul mot suffiroit pour tranquilliser » les esprits ». Dans la même réponse est aussi fait mention du paiement des fourrages.

L'ex-palatin de Siradie vient d'accepter le bâton de maréchal de la confédération générale à la place du comte Félicien Potocki, qui est parti pour Pétersbourg.

Les prières publiques ordonnées depuis quelque tems dans toutes nos églises pour la conservation du repos intérieur & l'indivisibilité de l'état, se continuent encore.

On vient d'arrêter ici un François, nommé Bonneau qui étoit ci-devant de la suite de Mr. Descorches, & qui depuis le départ de ce dernier s'étoit établi dans cette ville & marié à une Polonoise. Comme il a été surpris dans une correspondance illicite, contre la promesse faite par lui de vivre en particu-

lier paisible , on l'a arrêté ces jours derniers & conduit aux casernes. Ensuite on a examiné ses papiers , & comme parmi ceux-ci il s'est trouvé des portraits très-choquans , sur-tout du roi & des ministres Russes , l'ambassadeur de l'impératrice de Russie l'a réclamé , & depuis , il est gardé par des Russes dans l'hôtel du baron d'Igelström. On croit qu'il sera transporté en Russie.

DANTZIG (*le 19 Mars*). Notre ville est bloquée depuis le 8 de ce mois. Le lieutenant-général de Raumer , qui commande les troupes prussiennes , a demandé la reddition des ouvrages extérieurs , ainsi que de la forteresse de Weichselmunde avec toute l'artillerie qui s'y trouve. L'affaire a été mise en négociation : la ville a demandé des commissaires pour traiter. Le général Raumer a envoyé les propositions par des estafettes à Berlin & à Francfort-sur-Mein. En attendant , le blocus se continue , & la navigation est fermée. Peu de jours décideront de notre sort. Voici , en attendant , la déclaration que la cour de Berlin a fait publier concernant l'occupation de cette ville & de son territoire.

„ Les mêmes raisons , qui ont engagé S. M. Prussienne à faire entrer un corps de ses troupes dans quelques districts de la grande-Pologne , la mettent aujourd'hui dans la nécessité de s'assurer de la ville & du territoire de Dantzig. Sans parler des intentions peu amicales que cette ville , depuis une longue suite d'années , n'a cessé de manifester envers la monarchie Prussienne , on se contentera d'observer , que c'est dans le sein de cette même ville que s'est établie cette cruelle & odieuse fé-

quelle, qui marchant de crime en crime cherche aujourd'hui, à l'aide de ses abominables adhérens, à se répandre de toute part : depuis peu, un de ces insignes scélérats, après qu'il se fut vainement efforcé de répandre le poison de ses funestes principes parmi une nation heureuse & fidelle à son roi, trouva un asile assuré dans cette ville ; & ce ne fut que par les représentations les plus sérieuses & les plus énergiques, qu'on put parvenir à l'arracher d'entre les mains de ses défenseurs. Cet exemple récent, & plusieurs autres, de l'abus d'une liberté mal-entendue, ainsi que les étroites liaisons qui subsistent entre les factieux François & Polonois, & entre ce dangereux parti qui par la hardiesse de ses principes subjugue la plus grande partie des citoyens bien intentionnés, & enfin la facilité avec laquelle l'ennemi commun, à l'aide de ses partisans, fait se procurer par la voie de Dantzic des munitions de guerre de toute espee, sur-tout les bleds dont ils ont besoin ; toutes ces réflexions ont dû fixer les regards de S. M. sur cette ville & la déterminer à la contenir dans ses justes bornes, afin de pourvoir par là à la sûreté de ses propres états qui avoisinent cette même ville. Pour cet effet, sa majesté, de concert avec les puissances co-intéressées, a chargé son lieutenant-général de Raumer, de faire occuper la ville & le territoire de Dantzic par un corps suffisant de ses troupes, afin d'y conserver l'ordre & le repos public. Il dépendra donc uniquement de la sage & paisible conduite des habitans de cette ville, de mériter la bienveillance de sa majesté, en recevant amicalement ses troupes, & en leur fournissant tout le secours & l'assistance dont elles pourroient avoir besoin. Le général-commandant, de son côté, y fera observer la discipline la plus sévère, & accordera sa protection à tous ceux qui la réclameront. Tels sont les sentimens de S. M. Prussienne : elle espere que le magis-

trat de la ville de Dantzig ne manquera pas de s'y conformer, & de seconder par-là les vues salutaires, dont les bons effets doivent tourner à son avantage particulier. „

Donné à Berlin, le 24 Février 1793.

E S P A G N E.

BARCELONE (*le 28 Février*). Il vient de partir d'ici 400 pieces de canon, tant par terre que par mer. On attend l'arrivée très-prochaine de 9 mille Portugais, qui sont déjà embarqués à Lisbonne; il y aura bientôt soixante-dix mille hommes de troupes répandues dans la Catalogne, les généraux en chef sont arrivés, avec le capitaine-général de la Province, le 26 Février, & aussi tôt ils ont donné l'ordre d'arrêter 70 Catalans ou François qu'on soupçonnoit être d'intelligence avec le parti dominant en France.

Il se forme un camp de 35 mille hommes à Jonquiere, à une journée de distance de Perpignan; on dit que déjà on a coupé les ponts de communication avec la France dans cette partie de l'Espagne.

I T A L I E.

TURIN (*le 23 Mars*). Tous les avis qu'on a reçus de Livourne & de Genes s'accordent à nous annoncer que l'amiral Truguet avoit complètement manqué son expédition contre Cagliari, ayant été forcé de rembarquer tout son monde & de s'en éloigner le 22 du mois dernier. Les Sardes, sans aucun secours étranger, lui avoient opposé la résistance la plus soutenue depuis le 1 jusqu'au 22 de Février.

Dans cet intervalle de tems la flotte François avoit tiré au-delà de 60 mille boulets contre le fort St. Elie & contre les retranchemens des troupes destinées à s'opposer au débarquement, & jetté environ mille bombes dans la ville. Malgré cela, le feu de la place non moins viv & mieux dirigé que celui des François, leur avoit causé une perte de deux mille hommes parmi lesquels on comptoit 300 matelots. De plus la flotte perdit, le 17, un vaisseau de 80 canons ainsi que 29 chaloupes & deux bâtimens de transport qu'un coup de vent fit échouer sur un banc de sable. Ce butin, joint à celui que les Sardes avoient fait les jours précédens, avoit été distribué par ordre du général commandant, tant aux troupes réglées qu'aux milices, qui par la belle défense qu'elles venoient de faire, avoient si bien mérité de leur patrie. Dans l'après-midi du 17, M. Truguet reçut des dépêches qui lui furent remises par le capitaine d'un paquebot; & ce fut peu de tems après qu'on lui vit faire des dispositions pour sa retraite : effectivement, le 22, tout étant prêt pour cet effet, la flotte mit à la voile par un vent d'Est, ce qui fait croire qu'elle va se rendre à Toulon pour s'y radouber. Quelques François faits prisonniers le 19, avoient déposé que leur amiral avoit reçu l'avis de l'approche d'une flotte de 25 vaisseaux de ligne tant Anglois qu'Espagnols, ce qui probablement aura contribué le plus à la levée du siege de Cagliari.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 26 Mars) L'ouverture du Budget s'est faite par le premier ministre dans les communes, le 11 de ce mois. Après avoir récapitulé, en peu de mots l'état des dépenses & des ressources, & fait voir qu'il y avoit dans ces dernières un excédent de 287 mille livres sterling, M. Pitt ajouta qu'il n'avoit pas la présomption de fixer un terme à la durée de la guerre, ou d'en calculer les succès; que cependant sans trop se flatter, il pouvoit dire qu'il n'étoit pas probable qu'il arrivât aucun événement qui pût occasionner une diminution dans le produit du revenu de l'année dernière, qui avoit donné un surplus net de 900,000 livres sterling, lequel pourroit être appliqué au service de l'année suivante; qu'ainsi, quand même des événemens désastreux nécessiteroient l'emploi de ce surplus, le revenu public n'en souffriroit point, & que le produit resteroit le même qu'en tems de paix.

» Si la guerre, a dit M. Pitt, se prolonge au-
 » delà de cette année, j'ose me flatter de
 » pouvoir démontrer que la *Grande-Bre-*
 » *tagne a des ressources pour la campagne*
 » *prochaine, & probablement pour une au-*
 » *tre, sans être obligée d'avoir recours à*
 » *de nouvelles taxes.* Je suis convaincu que
 » la chambre & la nation sont également dis-
 » posées à soutenir vigoureusement de leur vie
 » & de leur fortune, une guerre dont le but
 » est la conservation de la constitution Bri-
 » tannique, & de nos plus chers privilèges.

Le sort de l'Europe & de l'univers est intimement lié à l'issue de cette guerre. C'est la cause de l'humanité, de la religion & de la justice, que nous avons entrepris de défendre. Je rougirois pour mes compatriotes, s'ils hésitoient de soutenir une pareille guerre. Jamais il n'y en a eu une semblable. C'est forcément que nous la faisons. Il n'a pas été en notre pouvoir de l'éviter. C'est pour la dignité de la couronne & l'honneur de la nation que nous la soutenons. „

„ Nous faisons la guerre contre un ennemi qui a violé toute foi avec nous, qui a accompagné toutes ses démarches, d'insultes & d'outrages; qui a osé se mêler de nos affaires intérieures dans les vues les plus défastreuses; qui a cherché à armer les sujets contre le gouvernement; qui a cherché à avilir un souverain digne de toute notre vénération & de toute notre tendresse, à séparer le parlement de la nation; contre un ennemi qui a favorisé les émissaires des traîtres & des rebelles; qui a mis tout en œuvre pour renverser une constitution qui a fait fleurir l'empire Britannique pendant des siècles. Nous avons entrepris des guerres pour la défense des états neutres & pour le maintien de la balance générale de l'Europe. A-t-il jamais existé une époque, où l'intervention de l'Angleterre ait été plus nécessaire pour le salut de l'Europe? Dans cette guerre, nous avons à combattre contre les principes impies que les François

„ cherchent à propager le fer à la main ; dans
 „ cette guerre, nous avons à combattre un
 „ ennemi qui en veut à la souveraineté héréditaire,
 „ à notre constitution entière, enfin
 „ à tout ce que nous avons de plus cher, à
 „ tout ce que nous avons de plus sacré &c. „

M. Pitt fit pressentir dans le courant de son discours que l'Angleterre prendroit peut-être des troupes étrangères à son service, afin de concourir avec les nombreux alliés à presser l'ennemi commun de tous les côtés.

Dans la séance du 15, le procureur-général proposa un bill, pour mieux expliquer les anciennes loix sur la trahison. Il annonça que
 „ ce bill auroit pour but, 1^o. De défendre à
 „ tout sujet Britannique, résidant dans ou hors
 „ le royaume de vendre, fournir, contracter,
 „ pour aucun article à l'usage de ceux qui
 „ exercent le pouvoir de gouverner la France,
 „ soit pour ses armées ou ses flottes, soit pour
 „ tout autre objet destiné pour aucun de ses
 „ ports, ainsi que d'acheter ou remettre à leurs
 „ comptes, des munitions navales, des monnoies,
 „ lingots d'or & d'argent, denrées, manufactures & marchandises &c. sous peine
 „ d'être jugé coupable de *haute-trahison*.
 „ Moyennant quelques modifications, le second article défendra sous les mêmes peines
 „ l'achat des terres en France, ou de leurs
 „ fonds; toute avance quelconque d'argent
 „ sous la garantie du pouvoir législatif. 3^o. Personne ne pourra se rendre en France, sans
 „ une permission signée sous le sceau privé du
 „ roi, à peine d'être coupable d'une *haute-*

» *malversation*. 4°. Ceux qui en reviennent,
 » feront assujettis à donner caution de leur
 » bonne conduite &c. Le 5me. article défend
 » les assurances sur les navires & marchan-
 » dises de l'ennemi dans toutes les possessions
 » Britanniques. »

Après la réception des dépêches du roi de Prusse & de lord Auckland, apportées hier, le cabinet s'assembla, ainsi que l'amirauté, laquelle expédia ensuite un courrier à Portsmouth, où l'on travaille sans relâche à l'équipement des escadres pour la Manche & la Méditerranée. — Il paroît que d'autres régimens, outre les deux Ecoffois qui viennent de partir, ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher.

— Le commandant à Plymouth a expédié des vaisseaux de guerre & des bâtimens en course pour Jersey, où nous apprenons qu'il est arrivé, ainsi que dans l'isle de Guernesey, 18 bâtimens de transport chargés de troupes & d'armes. Suivant les derniers avis, il paroît que l'on va tenter une descente sur les côtes de France, que beaucoup d'émigrés y ont déjà passé, qu'il y en passe continuellement, & qu'il y en a encore plus de huit mille qui n'attendent qu'un moment favorable pour repasser dans leur pays.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 29 Mars*). Le 20 de ce mois, le duc Albert & la duchesse son épouse ont quitté cette capitale, pour se rendre à Dresde.

Les habitans de cette capitale forment de nouveaux projets pour soutenir le gouverne-

ment contre les brigands qui cherchent à s'approprier les richesses de tous les peuples, sous prétexte de les fraterniser. Pour cet effet notre bourgeoisie vient de faire l'offre de lever à ses fraix un corps de 3 mille chasseurs, & d'autres particuliers riches ont offert également de recruter d'hommes d'élite 10 compagnies de cavalerie & de les entretenir pendant tout le tems de la guerre. Mais l'empereur n'a point jugé à propos d'accepter ces offres généreuses, vu qu'il ne paroît point nécessaire d'ériger ces nouveaux corps, tandis qu'il y a actuellement dans ses états & contre la France près de 4 cens mille hommes sous les armes, & que la plupart de ceux qui restent dans leurs cantonnemens ont ordre de se tenir prêts à marcher au premier ordre.

L'affaire de Pologne occupe toujours l'attention du public, & les opinions sont fort partagées sur cet objet important. L'empereur a fait publier une patente relative à ce royaume, dont voici la traduction.

„ *Nous François II, &c. &c. Quoique nous ne prenions pas de part aux affaires de l'intérieur de la Pologne, & que nous n'ayons pas cru devoir à cet égard prescrire quelque chose de déterminé à nos sujets de la Gallicie; toutefois les considérations de voisinage & d'amitié exigent dans le moment que le roi & la république de Pologne se sont déclarés solennellement pour le maintien des anciens rapports, garantis par la cour impériale de Russie, notre alliée, que dans nos états héréditaires, nul concert, ni entreprises contraires ne soient tolérées.*

En conséquence de cette docilité & de cet amour de l'ordre & de la tranquillité, que nous avons toujours eu la satisfaction d'observer dans nos sujets de Gallicie,

Galicie, nous nous confions gracieusement qu'ils s'abstiendront entièrement de toute participation à des projets & efforts tendant à de nouveaux changemens & fermentations en Pologne.

De la même manière nous nous attendons de la part des Polonois qui font leur séjour dans nos états, que par une conduite également tranquille, ils se rendront dignes de la protection dont ils jouissent; déclarant, que si contre toute attente, des sujets Polonois s'avisent de travailler dans nos états contre ce qui s'arrange à présent en Pologne, sous la médiation de la cour impériale de Russie, il leur sera refusé dans tous nos états héréditaires tout séjour en cas d'une participation découverte à de pareilles vues, & nous commandons dans cette intention à tous nos gouvernemens & magistrats, de veiller soigneusement & sévèrement, pour qu'un chacun, sans exception, se conduise conformément à nos sentimens pour la conservation du repos public, déclarés par la présente ordonnance „. Donné à Vienne le 14 Février 1793.

L'empereur a ordonné que la forteresse de Pless, commencée sous le regne de Joseph II, porteroit dorénavant le nom de Josephstadt. (a)

(a) J'ignore où est précisément située cette nouvelle forteresse, qui n'existoit pas dans le tems où j'ai parcouru les provinces autrichiennes. C'est vainement que je m'en suis informé chez des militaires. Il y a un Pless en Silésie, sur la Vistule, près des frontières de la Pologne & de la Hongrie, mais il est de la généralité de Brieg & appartient au roi de Prusse... Il n'est pas sûr au reste que malgré le décret impérial, cette place ne continuera pas à s'appeller Pless; comme Kœnigsgratz, malgré un semblable décret, émané il y a quelques années, qui l'appelle Thérésienstadt, est toujours plus connu & plus fréquemment désigné sous son premier nom. Quand Henri II se fut emparé de Marienbourg, il

FRANCFORT (le 4 *Avril*). Bingen est emporté par les troupes Prussiennes. Le 27 après midi, il y eut une action assez vive près de Stromberg, où les François perdirent beaucoup de monde & du canon. Les Prussiens gagnèrent la première hauteur au-delà de la Nahe d'où ils pouvoient le mieux tirer sur Bingen ; la canonade dura fort avant dans la nuit. On l'a recommença le lendemain à 3 heures du matin ; les François qui n'avoient que 2 canons y répondirent assez foiblement. Enfin vers les 4 heures, 2 obus que les Prussiens firent jouer sur la ville, jetterent la terreur parmi les François & les forcerent à l'évacuer. Les troupes victorieuses entrèrent d'abord dans Bingen ; la cavalerie se mit à la poursuite des fuyards, en fit plusieurs & fit 200 prisonniers parmi lesquels se trouve le général Neuwinger. Les vainqueurs trouverent dans la ville quantité de barils de poudre auxquels l'ennemi n'avoit osé mettre le feu de peur d'éclairer son évafion nocturne. Le général Neuwinger a été amené ici le 1 de ce mois, avec d'autres François & quelques piéces d'artillerie. Ce général a reçu cinq bleffures, dont aucune n'est dangereuse. Les Prussiens s'étant postés le 30 près de

fut si ravi de cette conquête (qui cependant n'avoit rien d'enchantant), qu'il défendit par un édit dans les formes de nommer dorénavant cette place *Mariembourg*, mais bien distinctement *Henribourg*. Cependant l'usage, ce vrai roi des mots, fut d'un autre avis, & *Mariembourg* resta constamment *Mariembourg*, comme il l'est encore aujourd'hui.

Pfeddersheim à une lieue & demie de Worms, Custine rassembla ses troupes près de cette dernière ville vis-à-vis de Rheindurkheim ; les François se font d'abord retirés d'Oggersheim & de Franckenthal, après avoir mis le feu à leurs magasins, & emmené la plus grande partie de l'artillerie qu'ils avoient près de Hemsdorf & à Friesenheim. Les Prussiens se porterent sur Worms & s'en emparèrent. D'un autre côté le roi de Prusse se portoit de Stromberg à Arnsheim & le 30 il arriva à Alsheim. Lorsque S. M. à la tête de son avant-garde s'approcha de ce dernier endroit, elle le trouva occupé par l'ennemi. On l'attaqua ; deux officiers François & quelques chasseurs y furent faits prisonniers & le reste prit la fuite. Arrivés à quelque distance de là, les fuyards ayant reçu un renfort de 2 bataillons, choisirent un poste avantageux entre des marais & firent bonne contenance. Mais ils furent encore forcés de se sauver en abandonnant un de leurs canons & 80 hommes, tant tués que blessés, sur la place. Leur retraite se fit en assez bon ordre ; mais le prince Louis, à la tête de 5 escadrons de dragons de Hesse-Darmstadt les ayant rencontrés, les attaqua malgré leur supériorité, leur tua 150 hommes, & fit 960 prisonniers, leur prit 3 canons & une caisse contenant 44000 livres. Ce combat dura depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après midi. Vers les 5 heures les vainqueurs entrèrent à Alsheim. Tout-à-coup les François au nombre de 10 mille hommes, se présentèrent devant cet endroit avec 15 piéces

de canons ; le prince de Hohenlohe alla au-devant de l'ennemi avec trois bataillons, l'attaqua la baïonnette au bout du fusil, & le repoussa jusqu'à Oppenheim d'où ils étoient venus. Le 31, les François reprirent la route de Mayence, après avoir dû abandonner Creutznach, Bingen &c. Mayence est maintenant cerné de tous côtés. Les François en font presque tous les jours des sorties ; mais avec perte.

Hier matin, le général Neuwinger est parti d'ici pour être transféré à Hanau. Nous avons vu arriver le même jour, 900 François faits prisonniers près de Creutznach & de Bingen. Le général Custine, après avoir essuyé encore une perte très-considérable du côté de Neufstadt, à la Hardt, a dû se retirer à Landau, sa cavalerie est déjà sous le canon de la place. Les François ont abandonné toute la rive gauche du Rhin depuis Spire jusqu'à Coblentz. Le général Wurniser est campé près de Lingenfeld.

F R A N C E.

PARIS (le 12 Avril). La séance du 1 de ce mois a été très-remarquable. Elle s'est ouverte au milieu d'un grand tumulte. Le président ayant rétabli le silence avec beaucoup de peine, Cambacérés a dit : „ Je suis chargé par „ votre comité de défense générale, de vous „ lire trois pieces fort importantes, & de vous „ proposer ensuite diverses mesures nécessaires au salut public. „

La premiere piece dont Cambacérés a fait

fecture, est une lettre du général Dumourier au président de la Convention. Cette lettre qui a singulièrement étonné la Convention est datée de Louvain le 12 Mars. Les avis qu'il donne à l'assemblée, sont des plus remarquables. En voici quelques-uns.

» Je ne puis pas encore détailler les causes
 » de l'échec qu'ont reçu nos armées, puisque
 » je ne fais que d'arriver : non-seulement elles
 » ont abandonné l'espoir de prendre Maef-
 » tricht, mais elles ont reculé avec confusion
 » & avec perte; les magasins de toute espece
 » qu'on commençoit à ramasser & Liege même
 » sont devenus la proie de l'ennemi, ainsi
 » qu'une partie de l'armée de campagne & des
 » bataillons : cette retraite nous a attiré de nou-
 » veaux ennemis & c'est ici que je vais dé-
 » velopper les causes morales de nos maux. »

» Il a existé de tout tems dans les événe-
 » mens humains une récompense des vertus
 » & une punition des vices. Les particuliers
 » peuvent échapper à cette Providence qu'on
 » appellera comme on voudra, parce que ce
 » sont des points imperceptibles (a); mais

(a) Pas plus imperceptibles que les *capilli capitis* Mattii. qui sont tous *numerati*, & que les deux moineaux, dont un ne tombe pas à terre sans la volonté du Pere céleste. Cette Providence que le général reconnoît en dépit de la Convention, a le même soin de l'individu que de la généralité, & la généralité n'est pas pour elle un objet de plus de vigilance ou de travail que l'individu. *Sic curas omnes tanquam sin-* S. Aug.
gulos, sic singulos tanquam omnes.

„ parcourez l'histoire, vous verrez que les peuples n'y échappent jamais (a). Tant que

(a) L'observation est juste, & voici comme cela s'explique. Nous l'avons dit, il n'y a pas long-tems d'après un écrivain judicieux, nous le répéterons.

„ Une distinction bien propre à dissiper une partie des ténèbres qui enveloppent la marche de la divine justice, est celle qu'il faut mettre entre les crimes des particuliers & ceux des nations, entre des individus coupables & tout un peuple perverti. Rien de plus exact & de plus merveilleusement conforme aux grandes leçons de l'histoire. Dieu a placé la prospérité & le malheur sur la tête des hommes, comme des signes équivoques de son amour & de sa haine *. Tandis que le crime & la vertu mettent entre eux une si grande différence, par l'usage qu'ils en font, Dieu les confond aux yeux de la chair, dans des destinées semblables. Il semble verser au hasard les succès & les disgrâces, les peines & les plaisirs. Quelquefois les biens sont la récompense du juste & le mal poursuit les pécheurs *. Plus souvent le méchant prospère, comme s'il étoit juste; le juste périt comme s'il étoit méchant *. L'impie en triomphe, le foible s'en scandalise, & la foi du vrai chrétien s'en fortifie. Ce désordre momentanè est la conviction de son espérance, & l'appel indéclinable de cette vie malheureuse à une vie meilleure, où une justice inflexible lui réserve d'éternelles indemnités. — La Providence ne tient point cette conduite lente & mystérieuse envers les peuples & les royaumes. Ces relations accidentelles existent un moment sur la terre, pour ne renaître jamais. La justice divine saisit le genre humain dans ce court passage & sous ces rapports fugitifs; & par une sage dispensation des châtimens

* *August. de civit. Dei.*

Prov. 13.

Eccie. 8.

„ notre cause a été juste, nous avons vaincu
 „ l'ennemi ! Dès que l'avarice & l'injustice ont
 „ guidé nos pas, nous nous sommes détruits
 „ nous-mêmes & nos ennemis en profitent „.

„ On vous flatte, on vous trompe. Je vais
 „ achever de déchirer le bandeau. On a fait
 „ éprouver aux Belges tous les genres de vexa-
 „ tion. On a violé à leur égard les droits fa-
 „ crés de la liberté : on a insulté avec impu-
 „ dence leurs opinions religieuses. On a pro-

„ ou des récompenses mérités, elle prélude, pour
 „ ainsi dire, au milieu des nations, à la rigueur de
 „ ses derniers jugemens. Des crimes privés laissent
 „ sommeiller les vengeances du Ciel. Combien ne
 „ voit-on pas de pécheurs achever paisiblement la
 „ carrière de leurs iniquités ? Mais dès qu'une nation
 „ par un mouvement général, dépasse les bor-
 „ nes de la vertu ; dès qu'elle frémit & conspire
 „ contre Dieu & son Christ : la justice éternelle sort
 „ de son repos. Elle ne connoît ni ménagemens,
 „ ni délais. Elle entre dans sa fureur : elle éclate
 „ avec tous ses fléaux sur la tête de cette nation
 „ criminelle. — A mesure que les générations
 „ paroissent, qu'elles se poussent & se succèdent,
 „ l'œil de Dieu les poursuit dans la route des sie-
 „ cles. Leur déviation commune des sentiers de
 „ la justice est punie sur le champ par des revers,
 „ qui fondent sur elles avec la vitesse de l'aigle.
 „ Ce n'est point à quelques individus, ce n'est pas
 „ à un troupeau d'incrédulés épars ; c'est à une vic-
 „ time digne du Ciel qui punit, & de la terre qu'il
 „ veut épouvanter & instruire ; c'est à la masse im-
 „ posante des nations que sa colere s'attache ; c'est
 „ le colosse des royaumes les plus célèbres, que
 „ son souffle renverse. „

29 fané par un brigandage très-peu lucratif les
 30 instrumens de leur culte. On vous a menti
 31 sur leur caractère & sur leurs intentions. On
 32 a opéré la réunion du Hainaut à coups de
 33 fabre, & à coups de fusils; celle de Bruxelles
 34 a été faite par une vingtaine d'hommes, qui
 35 ne pouvoient trouver d'existence que dans
 36 le trouble, & par quelques hommes de sang
 37 qu'on a rassemblés pour intimider les ci-
 38 toyens (a). Parcourez l'histoire des Pays-Bas;
 39 vous trouverez que le peuple de la Belgi-
 40 que est bon, franc, brave & impatient du
 41 joug (b). Et après avoir parlé non sans
 42 exagération du sévère duc d'Albe, il ajoute.
 43 Les Belges se sont vengés par 30 ans de
 44 guerres civiles & leur attachement à la Re-
 45 ligion de leurs peres a pu seul les faire ren-
 46 trer sous le joug Espagnol. (c)

(a) Nouvelle preuve & des moins suspectes de
 l'invincible attachement des Belges à leur constitu-
 tion; attachement qui, comme nous l'avons déjà
 deslus prouvé *, a sauvé leur pays & l'Europe entière.
 Sans cela la Hollande étoit envahie dès le mois de
 Décembre, & Dumourier y comptoit lorsqu'il pro-
 mit d'être à Noël à la Haye. Il se formoit une masse
 de puissance, qui de moment à autre eût pris des
 accroissemens effrayans & rendu inutiles tous les
 efforts des opposans.

(b) Voilà cependant ces mêmes Belges qui, il y
 a six semaines, au dire du même général, n'étoient
 pas murs pour la liberté, qui étoient en fait de lu-
 mières reculés de trois siècles... O hommes! enfilez-
 vous des louanges, ou affligez-vous des injures de
 vos semblables.

(c) Evénement qui se renouvelle en quelque

» Vos finances étoient épuisées, lorsque nous
 » sommes entrés dans la Belgique. Votre nu-
 » méraire avoit disparu ou s'achetoit au poids
 » de l'or. Cambon, qui peut être un hon-
 » nête citoyen, mais qui certainement est au-
 » dessous de la confiance que vous lui avez
 » donnée pour la partie financière, n'a plus
 » vu de remède que dans la possession des ri-
 » chesses de cette fertile contrée. Il vous a
 » proposé le fatal décret du 15 Décembre,
 » vous l'avez accepté unanimement, & cepen-
 » dant chacun de ceux d'entre vous avec qui
 » j'en ai parlé, m'a dit qu'il le désapprouvoit
 » & que le décret étoit injuste. Un de mes
 » quatre mémoires étoit dirigé contre ce dé-
 » cret; on ne l'a pas lu à l'assemblée : le
 » même Cambon a cherché à rendre mes re-
 » montrances odieuses & criminelles en disant
 » à la tribune que j'apportoient un Veto sur le
 » décret de l'assemblée. Vous avez confirmé
 » ce décret par celui du 30 Décembre; vous
 » avez chargé vos commissaires de tenir la main
 » à son exécution; d'après vos ordres le pou-

forte, & même d'une manière plus saillante, dans
 la présente époque. Brouillés avec les Autrichiens
 pour cette même Religion, les Belges les reçoivent
 comme des libérateurs & des frères, au moment
 que réunis dans les mêmes vues ils accourent pour
 la défendre. — Tout ce que dit ici Dumourier,
 est parfaitement conforme à ce qu'on lit dans un
 géographe françois, déjà un peu ancien (M. Robbe).
 » C'est assurément, dit-il, l'endroit de toute l'Eu-
 » rope où la Religion catholique soit professée avec
 » plus de pureté & de sincérité », *Géog. t. 1.*
 p. 267. art. des *Pays-Bas*.

„ voir-exécutif a envoyé au moins 30 com-
 „ missaires; le choix est très-mauvais & à l'ex-
 „ ception de quelques gens honnêtes qui sont
 „ peut-être regardés comme des citoyens dou-
 „ teux, parce qu'ils cherchent à mitiger l'o-
 „ dieux de leurs fonctions, la plupart sont ou
 „ des insensés ou des tyrans ou des hommes
 „ sans réflexion qu'un zele brutal & insolent
 „ a conduit toujours au-delà de leurs fonc-
 „ tions. Les agens de la tyrannie ont été ré-
 „ pandus sur la surface entière de la Belgique.
 „ Les commandans militaires, par obéissance
 „ au décret, ont été obligés d'employer sur
 „ leur réquisition les forces qui leur étoient
 „ confiées; ces exacteurs ont achevé d'exaspé-
 „ rer l'ame des Belges. Dès-lors la terreur &
 „ peut-être la haine ont remplacé cette douce
 „ fraternité qui a accompagné nos premiers
 „ pas dans la Belgique. C'est au moment de
 „ nos revers que nos agens ont déployé le plus
 „ d'injustice & de violence. „

„ Vous avez été trompés sur la réunion à
 „ la France de plusieurs parties de la Belgique
 „ Vous l'avez cru volontaire parce qu'on vous
 „ a menti. Dès-lors vous avez cru pouvoir
 „ enlever le superflu de l'argenterie des égli-
 „ ses pour subvenir, sans doute, aux fraix de
 „ la guerre. Vous regardiez dès-lors les Bel-
 „ ges comme François; mais quand même ils
 „ l'eussent été, il eût encore fallu attendre
 „ que l'abandon de cette argenterie eût été
 „ un sacrifice volontaire, sans quoi, l'enlever
 „ par force, devenoit à leurs yeux un sacri-

» lege (a). C'est ce qui vient d'arriver. Les
 » prêtres & les moines ont profité de cet acte
 » imprudent, & ils nous ont regardés comme
 » des brigands qui fuyent, & par-tout les com-
 » munautés de village s'arment contre nous.
 » Ce n'est point ici une guerre d'aristocratie,
 » car notre révolution favorise les habitans des
 » campagnes, cependant ce sont les habitans
 » des campagnes qui s'arment contre nous,
 » & le toclin sonne de toutes parts! C'est pour
 » eux une guerre sacrée. C'est pour nous une
 » guerre criminelle. Nous sommes en ce mo-
 » ment environnés d'ennemis. Vous le verrez
 » par les rapports que j'envoie au ministre de
 » la guerre. »

La seconde piece est une lettre écrite de Tournay le 28 Mars par Dumourier au ministre de la guerre, dans laquelle il rend compte de l'évacuation de la Belgique, & conseille la paix. La troisieme contient le *Procès-verbal des conférences tenues avec le général Dumourier, à Tournay, les mardi & mercredi, & dans la nuit du jeudi au vendredi, par les citoyens Proly, Pereyra & Dubuiffon, commissaires civils.* Le résultat de ces conférences un peu embarrassées & prolixes, dont la relation est d'ailleurs chargée d'inutiles détails,

(a) Ce sont sur-tout les profanations & les sacrileges que Dieu punit dès ce monde d'une maniere évidente, prompte & terrible. Voyez l'*Histoire de la fatalité des sacrileges*, par Henri Spelman 1789.
 — Art. ASSELIN, CRASSUS, FRANÇOIS I, JEAN-SANS-TERRE, NICANOR, POMPÉE &c, dans le *Dict. Hist.*

est que le général Dumourier veut un roi constitutionnel, & cette prétendue constitution de 1789 qui, rédigée tumultuairement par des factieux, a fait tous les malheurs de la France; constitution que le sage électeur de Saxe appelloit un *galimathias* (que ne fût-elle que cela!); constitution monstrueuse qui a pour base la déclaration anti-sociale des droits de l'homme; constitution qui donne au peuple une souveraineté dont il a si cruellement abusé; constitution, dans laquelle il n'y a pas de force publique, parce qu'elle arme tous les citoyens; constitution dans laquelle le roi n'est qu'un *jançionateur* de décrets; constitution qui, en admettant toutes les religions, persécute la religion chrétienne en exigeant de ses ministres des sermens iniques; constitution qui a ouvert l'abyme dans lequel la France est plongée. Dumourier sent bien que la république s'écroule; il cherche à en conserver quelques débris dans cette constitution monarchico-républicaine; il espère des partisans, en faisant sonner bien haut qu'il veut un roi; mais il ne dit pas que ce sera un roi sans autorité & sans force, qu'une tourbe d'avocats régentera à sa guise. Enfin une constitution; presque en tout la même que celle qu'on tenta jadis d'introduire dans la Belgique *, & qui produit dans toutes ces provinces par son seul nom & son souvenir une horreur inexplicable. (a)

Ci-dessus,
p. 598,
599.

(a) Ce sont les Monarchiens qui intriguent aujourd'hui plus que jamais pour faire suivre leur romanesque & dangereux projet. Les cabinets,

Ensuite de la lecture de ces pièces, on a envoyé le ministre de la guerre Beurnonville & quatre commissaires pour arrêter Dumourier; mais celui-ci les a prévenus, & les a envoyés au prince de Cobourg, qui les a fait mener à Maëstricht. Parmi eux se trouve le fameux Camus. Dumourier qui croyoit être sûr de son armée, a fait une adresse aux François en faveur de sa constitution chérie de 1789. Le prince de Cobourg l'appuya dans une déclaration du 5 Avril donnée à Mons. Mais Dumourier fut obligé de se retirer sur le territoire Autrichien, & le 9, le prince donna la déclaration suivante.

Le maréchal prince de Saxe-Cobourg, général en chef des armées de sa majesté l'empereur & de l'Empire,

Aux François.

„ La déclaration que j'ai donnée de mon quartier-général de Mons, le 5 Avril 1793, est un témoignage public de mes sentimens personnels pour ramener, le plutôt que possible, le calme & la tranquillité en Europe. J'y ai manifesté d'une manière franche & ouverte, mon vœu particulier, pour que la nation Française eût un gouvernement solide, durable, qui reposât sur les bases inébranlables de la justice & de l'humanité, qui donnât à l'Europe la paix, & à la France le bonheur. Maintenant que les résultats de cette déclaration

les armées même, en sont pleins. Dieu veuille conserver le bon esprit aux rois! — Vues diverses sur cette secte, bien plus dangereuse que celle des Jacobins, 1 Juillet 1792, p. 381, 382. — 1 Août, p. 534. — 1 Avril 1793, p. 501.

font si opposés aux effets qu'elle devoit produire, & qu'ils ne prouvent que trop combien les sentimens qui l'ont dictée, ont été méconnus, il ne me reste qu'à la révoquer dans toute son étendue, & à déclarer formellement que l'état de guerre qui subsiste entre la cour de Vienne, les puissances coalisées & la France, se trouve dès-à-présent malheureusement rétabli. Je me vois donc forcé par l'empire des circonstances, que des hommes profondément criminels se sont obstinés à diriger vers le bouleversement & le malheur de leur patrie, d'annuler complètement ma déclaration susdite, & de faire connoître que cet état de guerre, si funeste, se trouvant rétabli, j'ai donné les ordres nécessaires pour y donner suite, de concert avec les puissances coalisées, avec toute l'énergie & la vigueur dont des armées victorieuses sont susceptibles.

La rupture de l'armistice est la première démarche hostile que la funeste combinaison des événemens m'ait forcé de faire. Il ne subsistera donc de ma première déclaration que l'engagement inviolable, que je renouvelle ici avec plaisir, que la discipline la plus sévère sera observée & maintenue par mes troupes sur le territoire François, que toute contravention sera punie avec la dernière rigueur.

La franchise & la loyauté, qui de tout tems ont été le mobile de mes actions, m'obligent de donner à cette nouvelle adresse à la nation Française toute la publicité dont elle peut être susceptible, pour ne laisser aucun doute sur les suites qui en pourroient résulter. „

Donné à mon quartier-général de Mons le 9 Avril 1793.

Le prince de Cobourg.

Il n'est presque plus douteux que nous ne touchions à un grand dénouement. Toutes les nou-

velles qui arrivent en cette capitale, confirment les mouvemens qui ont eu lieu dans un très-grand nombre de départemens, & les progrès rapides des contre-révolutionnaires. Ceux-ci sont maîtres du Poitou & de l'Anjou; mais c'est sur-tout dans ces départemens, formés de la Bretagne, qu'il y a une insurrection ouverte contre la Convention & la démocratie. L'on évalue le nombre de ceux qui y ont pris les armes, à plus de 40 mille hommes, commandés par des officiers expérimentés. Par-tout on arbore la cocarde blanche. Le département du Nord a été le théâtre d'événemens fâcheux pour la cause de la *liberté*. A Valenciennes le recrutement a occasionné une agitation qui dure encore. Il y a des émeutes à Dunkerque, à Grenoble, à Clermont-Ferrand, à Bordeaux, à Angoulême &c. Enfin tout annonce un choc violent, auquel l'échafaudage républicain ne pourra résister. Les dernières nouvelles de Nantes sont des plus alarmantes. Les commissaires envoyés par la Convention dans le département du Pas-de-Calais, ont failli perdre la vie. A Montargis, le peuple s'est jeté sur le fameux Manuel & l'a presque assommé. Il en a été à peu-près de même à Orléans de Léonard Bourdon, député & commissaire de la Convention.

Les prisonniers du Temple vont être plus resserrés que jamais; on y construit de nouveaux ouvrages, dont le résultat sera de resserrer la tour en quatre doubles murailles, & deux corps de garde. On permettoit aux prisonniers de prendre l'air sur la plate-forme; mais comme

on s'est aperçu que quelques citoyens en passant devant le Temple, s'arrêtoient, & fixoient leurs regards sur le haut de la tour, on va établir de hautes jaloufies tout au tour de la plate-forme; de forte qu'il ne fera plus possible de rien voir.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 10 Avril*). Le territoire de la république est tout-à-fait délivré de l'ennemi; il a évacué Bréda & Gertruidenberg après une capitulation qui lui a accordé pour fortir, tous les honneurs de la guerre. Tout concourt à faire préfager le terme de la tyrannie anarchique, déguifce fous le nom de *liberté & d'égalité*, qui a fait le malheur de la France, C'est ce qui a engagé milord Auckland, ambassadeur Britannique, & le comte de Starhemberg, envoyé-extraordinaire de l'empereur, à présenter aux États-Généraux un Mémoire, dont voici la teneur. -

Hauts & puiffans feigneurs!

„ Il est connu que, vers la fin du mois de Septembre de l'année dernière, S. M. Britannique & V. H. P. ont donné de concert l'affurance folemnelle, que dans le cas, où le danger imminent, qui menaçoit dès-lors les jours de L. M. très-ohrétiennes & de leur famille, se réalifât, S. M. & L. H. P. ne manqueroient pas de prendre les mesures les plus efficaces, pour empêcher que les personnes, qui se feroient rendues coupables d'un crime aufli atroce, ne trouvaient aucun afîle dans leurs états refpectifs. Cet événement, qu'on pressentoit avec horreur, a eu lieu; & la vengeance divine paroît ne s'être pas long-tems fait attendre. Quel-

ques-

ques-uns de ces détestables régicides font déjà dans le cas de pouvoir être soumis au glaive de la loi. Les autres font encore au milieu du peuple, qu'ils ont plongé dans un abyme de maux, & auquel la famine, l'anarchie & la guerre civile préparent de nouvelles calamités. Enfin tout ce que nous voyons arriver, concourt à nous faire regarder comme prochaine la fin de ces malheureux, dont la démence & les atrocités ont pénétré d'épouvante & d'indignation tous ceux qui tiennent aux principes de religion, de morale, & d'humanité. „

„ En conséquence les soussignés soumettent au jugement éclairé & à la sagesse de V. H. P., si elles ne trouveroient pas convenable d'employer tous les moyens, qui sont en leur pouvoir, pour défendre l'entrée de leurs états en Europe ou de leurs colonies à tous ceux des membres de la foedérante *Convention-Nationale*, ou du prétendu *Conseil-exécutif*, qui ont pris part directement ou indirectement au dit crime, & s'ils étoient découverts & arrêtés, de les faire livrer entre les mains de la justice pour servir de leçon & d'exemple au genre humain. „

Fait à la Haye ce 5 Avril 1793.

(Signé) Auckland, Louis C. de Starhemberg.

BRUXELLES (le 8 Avril). Le 28 du mois dernier, à 8 heures & demie du soir, le canon de nos remparts nous annonça l'arrivée du comte de Metternich, ministre-plénipotentiaire de l'empereur pour les Pays-Bas. Dans un instant toute la ville fut sur pied pour jouir de la présence de ce seigneur si justement chéri par les Belges. Une foule de peuple se jetta à sa rencontre, détela ses chevaux, malgré sa résistance, & traîna sa voiture au milieu des cris sans cesse répétés de *vive François II, vive Charles, vive Metternich!* Le 31, S. E. af.

sista à la grand'messe qui fut célébrée dans l'église de Ste. Gudule, par monseigneur Brancadoro, archevêque de Nisibe & nonce du pape, & à laquelle se trouva un grand nombre de personnes de distinction, de même que les députés des Etats de Brabant. La messe fut suivie du *Te Deum*, en action de graces pour l'heureux succès des armées Autrichiennes. On avoit préparé un prié-Dieu au ministre-plénipotentiaire, dans le chœur, couvert d'un mauvais tapis, les François ayant emporté, outre l'argenterie, tous les ornemens précieux. La vue du nonce du pape a rappelé pour un moment, le désagréable événement arrivé à son prédécesseur en 1787*, & tous les bons catholiques se font réjouis de voir réparer sous le regne juste & chrétien de François II, l'atteinte donnée au respect dû au Pontife de l'Eglise universelle, dans la personne de son légat. (a)

* Voyez les *Réclamat. Belg.* 2^e. vol., p. 203. — 2^e. vol., p. 113 & suiv.

Les vins d'honneur ont été présentés le 1 de ce mois à S. E. le ministre-plénipotentiaire. Voici le discours qui lui a été adressé par le magistrat de cette ville à cette occasion.

Franc. Sacchini, *Mit. Soc.* 1. 7. n. 128.

(a) Cette conversion des choses en sens contraire, me rappelle ces paroles d'un écrivain éloquent & énergique. *Arbiter ille summus, qui exactissimâ librâ rerum momenta singularum examinat, humane que trutinâ castigans iniquitatem, hęc demendo, illęc unidè detractum est, apponendo, pondera & rationes exæquat, profectiõnis obscuritatem reditüs celebriitate & gloriâ compensare visus est.*

Monseigneur ,

„ Permettez que le magistrat de la ville de Bruxelles , participant à la joie publique qu'inspire le retour désiré de votre excellence en ce pays , & son élévation aux honneurs de la Toison d'or , exprime de son côté les sentimens de son allégresse , de sa reconnoissance & de son respect. „

„ Par la sagesse de vos prudens & courageux conseils , & de votre conduite éclairée , vous avez su conserver , monseigneur , au milieu des orages politiques qui sembloient annoncer la dissolution des empires , les cœurs des Belges à l'auguste maison d'Autriche ; l'empereur s'est plu à faire éclater sa justice dans la personne de votre excellence , en récompensant , d'une manière digne de lui , ce service signalé. Mais il ne suffisoit pas au cœur bienfaisant de ce monarque d'honorer les vertus de votre excellence ; gémissant sur le sort malheureux de ses sujets opprimés par le plus dur esclavage , François , le meilleur des souverains , fait voler à la délivrance des Belges ses valeureux guerriers , conduits par des chefs expérimentés dans l'art des combats , par un prince de son sang , dont le seul nom enflamme la nation Belgique du plus vif enthousiasme. Bientôt ce jeune héros , que la victoire se plaît à couronner dans toutes ses glorieuses entreprises , pénètre dans la Belgique , bientôt il y venge l'honneur & la sainteté de l'autel & du temple du Dieu vivant , indignement outragés par des mains sacrilèges , par la plus fardide avarice ; bientôt il y dissipe le prestige séducteur d'une liberté chimérique , d'une égalité éphémère qui déchirant tous les liens de l'ordre social , avoit déjà creusé l'abyme affreux de la misère générale. Le monarque comble la mesure de ses bienfaits , en vous envoyant , monseigneur , dans ces provinces , comme un ange consolateur , comme un dieu tutélaire. Vous y avez été reçu , monseigneur , au milieu des élans de la joie universelle , au milieu

des bénédictions qu'un peuple innombrable ne cessoit d'adresser au trône; tous les regards se fixoient sur la personne de votre excellence, comme on se plaît à revoir l'astre du jour qui ramene après l'orage, la sérénité sur l'horison. En ce moment les destins de la Belgique sont confiés, monseigneur, à votre sagesse, toutes nos espérances y sont concentrées: veuillez hâter la félicité générale; ramenez-nous au sein de l'âge d'or de l'immortelle Marie-Thérèse. Daignez réintégrer la nation dans la jouissance de ses droits religieux & civils, de ses privilèges, de sa constitution, dont la sévère observance a fait depuis des siècles & la force du trône & le bonheur de la Belgique. Qu'il nous est doux, monseigneur, de nous rappeler les efforts généreux des Belges qui ont si puissamment contribué à maintenir sur son trône chancelant une reine chérie de ses sujets, parce qu'elle respectoit leurs droits! L'or & le sang de la nation Belgique furent prodigués dans les périls urgens où se trouvoit alors la monarchie, elle fut sauvée. Des miracles non moins surprenans s'opéreront sans doute dans les grands événemens qui semblent se préparer, si la nation jouit sans trouble de toute l'étendue de sa constitution. Bientôt les Belges, prévenant les desirs du monarque, s'empresseront d'ouvrir les sources intarissables de leurs immenses trésors, bientôt leur sang si souvent répandu pour la gloire de l'auguste maison d'Autriche, cimentera de nouveau les liens indissolubles de leur dévouement au trône. „

„ Veuillez, monseigneur, faire parvenir à sa majesté les expressions les plus vives de notre juste reconnoissance, de notre attachement inviolable à sa personne sacrée. Veuillez lui présenter les vœux que nous adressons au ciel pour la conservation de ses jours précieux. Et vous, monseigneur, vivez long-tems parmi nous, puissiez-vous atteindre l'âge de Nestor dont vous possédez la sagesse. Daignez

monseigneur, recevoir le tribut de nos profonds respects en agréant l'hommage du vin d'honneur. »

Son excellence répondit à ce discours par les paroles les plus obligeantes ; elle assura le magistrat que les privilèges & la constitution du pays seroient incessamment restitués à la nation, d'après la volonté expresse du souverain, qui desiroit ne regner que par les loix, & de combler la félicité publique. Le ministre dit ensuite » que l'empereur avoit été » extrêmement satisfait de la conduite loyale » des Brabançons pendant la dernière révolution, sur-tout de celle du magistrat dont la » fermeté contre les tentatives des commissaires » François avoit contribué si efficacement à prévenir de grands malheurs ». Son excellence ajouta à tout ceci qu'elle espéroit que désormais la nation ne seroit plus qu'un peuple d'amis & de frères, qu'en son particulier elle se félicitoit de se retrouver parmi nous, puisque la nation lui avoit donné les marques de sa confiance, & qu'elle prioit le magistrat de vouloir continuer la sienne.

Le 5, s'est célébrée la grand'messe du S. Esprit, à l'église de Ste. Gudule. Tous les membres du Conseil de Brabant, constitutionnel, y ont assisté : un peuple immense s'y trouvoit, ainsi que de nombreux détachemens des volontaires qui forment la garde bourgeoise, accompagnés de leur musique. S. E. le ministre-plénipotentiaire se trouvoit également à cette cérémonie. Après la messe, tout le cortège, le ministre à la tête, s'est rendu au conseil de Brabant, où S. E. a installé les

membres de ce tribunal qui y sont rentrés avec le triomphe le plus complet, le plus flatteur pour eux, le plus consolant pour le peuple qui se promet la prompte renaissance de l'ordre, & le retour certain de la félicité publique. (a)

Depuis que les François nous ont quittés, Bruxelles jouit de la tranquillité la plus profonde. Quoique sans garnison, aucun désordre ne s'y commet. Les fermens ou corps-de-métier montent la garde; ce qui suffit pour la police de la ville. Tous les partis sont réunis: l'on n'en connoît plus présentement qu'un seul; c'est celui de la constitution & de l'attachement au souverain qui l'a vengée. Toutes les chimères de la prétendue *égalité* ont passé comme un rêve, dont on est étonné aujourd'hui de voir l'illusion. Il en fera bientôt ainsi de tous ceux qui ont encensé cette idole du jour. — L'archiduc Charles doit faire son entrée ici la semaine prochaine, en qualité de gouverneur-général des Pays Bas. L'empereur a remercié tous ceux qui formoient ci-

(a) Qui n'admirera pas après cela l'Arétin de Cleves qui dans son n. 27, p. 234, appelle *pardon* le rétablissement de la constitution Belge, & *admire* que l'empereur ait pu s'y résoudre? Telles sont les notions que cet homme étale sur la *justice*, qui vaut mieux encore que la *clémence*. On assure qu'il continue à être en correspondance avec des ennemis secrets de la nation, qui lui ont toujours fourni des articles conçus sur ce ton, & qui dans le moment même qu'ils mordent leur chaîne, s'élancent encore contre leurs concitoyens.

dévant le gouvernement des Pays-Bas. Dans la nouvelle organisation, qui en sera faite dans peu, il y aura de grands changemens.

Les troupes Autrichiennes occupent actuellement toutes les provinces Belghiques; l'armistice qui avoit été conclu avec les François, est rompu depuis quelques jours, ainsi qu'on le voit dans une déclaration du prince de Cobourg datée du 9 (voyez ci-dessus, p. 629). On s'attend à apprendre d'un moment à l'autre que les armées victorieuses sont entrées en France.

Malgré cet enchaînement de victoires, & l'union imposante des princes coalisés, & les mouvemens intérieurs de la France, qui annoncent un résultat prochain; ce résultat est encore un mystère, & l'on ne peut dire quel genre de catastrophe fixera le sort de ce malheureux royaume. Tandis que les uns espèrent une contre-révolution complète, & la conservation de l'intégrité de la France, d'autres croient à un *démembrement considérable & prochain* (a). Ils observent que les grands mouvemens des empires se sont toujours terminés par des divisions & des partages. C'est ainsi que l'empire des Assyriens, des Grecs, des Romains se sont dissous en perdant leur ensemble: c'est ainsi que se sont affoi-

(a) Il doit paroître remarquable que ces mêmes paroles se trouvent dans un ouvrage antérieur à l'an 1787. On peut les voir dans ce Journal, 15 Avril, 1788, p. 600. — Autre prédiction, 1 Nov. 1791, p. 342. — *Dict. Hist.* T. 7, p. 217. art. PHILIPPE DE FRANCE (*sous presse*).

*Mane ,
Thecel ,
Phares.
Dan. 5.*

*Autres
avanta-
ges , posi-
tifs & di-
rects ,
rendus
sensibles
dans la di-
vision de
l'Allema-
gne , 15
Février
1784 , P.
251.*

blies les grandes monarchies qu'on a vu s'élever dans des tems postérieurs, & qui tour-à-tour ont donné sinon des loix aux nations, du moins une prépondérance impérieuse à leur politique. Le *phares* de l'Écriture est presque toujours le dernier trait de la sentence portée contre les puissances de ce monde. Le Roi des rois met les trônes dans sa balance, les pese, les juge; & fait jaillir en éclats ceux qui n'ayant plus qu'un faux brillant, ne peuvent se soutenir contre le poids de son éternelle justice... Mais si c'étoit-là le sort de la France, ses habitans ne seroient peut-être pas dans le cas de s'en affliger. Jamais le bonheur des peuples n'a été proportionnel à l'étendue des gouvernemens. On peut même bien dire qu'en général il a toujours été en raison inverse de cette mesure que la vanité politique fait tant valoir. Au contraire, les erreurs des princes, les fourberies & les artifices des courtisans, les malversations des administrateurs, les injustices, les violences, les déprédations, ont toujours été en raison directe de l'espace géographique des royaumes, de l'éloignement du centre de l'autorité & de la puissance légale, de la multitude des peuples dépendans d'un seul maître, qui, fût-il animé d'une ame céleste, ne sauroit porter à d'immenses distances les lumieres & les ressorts de la justice, ni déjouer tout ce que dans une si vaste circonférence les passions des hommes machinent contre les droits d'un peuple paisible... Ajoutons que l'esprit public qui agite en ce moment la France, je veux dire, qui dirige les corps administratifs, qui anime les

agens du pouvoir exécutif, c'est l'irréligion, c'est l'athéisme, c'est le mépris des vertus, des véritables droits & de l'honneur de la nature humaine; & que cet esprit ne sera efficacement détruit que par un démembrement qui rendra à elles mêmes les provinces qui ont conservé un caractère & un esprit en propre, & n'ont été infectées que par communication; qui ranimera ce qui existe encore de religion & de mœurs, dans des contrées que le crime n'a ravagées que parce qu'elles n'ont pu lui opposer de résistance, & produira des fruits nouveaux, comme l'on voit un grand arbre frappé de vétusté, repousser des branches verdoyantes après avoir perdu une partie de sa masse par l'action d'un fer salubre.

MALINES (*le 31 Mars*). Sur l'avis de l'approche de l'armée Autrichienne, les François ont évacué notre ville le 24, après avoir rompu ou fait sauter les ponts qui se trouvent dans nos environs. Ils ont observé en partant la meilleure police, sans faire tort à personne. Nous en avons l'obligation au bon ordre qu'a su maintenir le colonel du 21 régiment de cavalerie, Lecomte, ancien militaire plein de sentimens d'honneur, commandant à Malines depuis douze jours, & qui gémissoit sincèrement des excès, brigandages & profanations de tous les genres, qui s'étoient commis avant son arrivée, par ordre des commissaires de la Convention-Nationale, que le général Dumourier, dans sa lettre de Louvain du 12 de ce mois, a si bien dépeints comme des insensés, des tyrans, des hommes sans réflexion, animés d'un

zele brutal & insolent. Les François n'étoient pas encore sortis de la ville, que le peuple a commencé à détruire l'autel sacrilege que le club avoit fait dresser sur la grande place aux manes de Pelletier de St.-Fargeau (a). On s'est jetté ensuite sur l'arbre de la liberté (symbole de la licence & de toute immoralité), qui a été arraché, mis en pieces & brûlé avec le bonnet de corfaire, dont il étoit surmonté. L'après-dîner on a fait un *auto-da-fè* des bancs, tribune & autres meubles qui avoient servi au détestable club. En un clin d'œil toutes les cocardes tricolores, que les citoyens ne portoient qu'en frémissant, ont disparu. Les particuliers les plus riches & les plus distingués de notre ville, qui avoient été obligés d'abandonner leurs maisons, de sauver leurs plus précieux effets & de se cacher dans des réduits inconnus, pour échapper au despotisme avare & féroce des François, ont abandonné leurs retraites. Nous avons vu entre autres l'abbé du Vivier secrétaire du cardinal-archevêque, que les François avoient voulu arrêter & transporter à Valenciennes, & qu'ils auroient peut-être massacré, ne pouvant lui pardonner le courage imperturbable, avec lequel lui & les dignes représentans de notre ville avoient op-

(a) Sur ce même autel le P. van Turnhout, Dominicain, le protégé & l'espion du défunt gouvernement, avoit dit la messe *sub dio*, en présence de toute la garnison française, le 24 Fév. 2^e. Dimanche de carême.

posé comme un mur d'airain à leurs principes & projets destructeurs de toute religion & de tout ordre social. Le lendemain nous avons eu la consolation de revoir notre illustre cardinal-archevêque, que les François sans respecter son caractère, ni son grand âge & ses infirmités, qu'ils ont failli plus d'une fois de ravir à ses ouailles, avoient commencé par dépouiller de tous ses revenus, & qu'ils avoient le 7 de ce mois voulu enlever de son palais & conduire à Lille. Le 24, vers les trois heures de l'après-dîner nous avons vu arriver quelques impériaux, qui dans la soirée ont été suivis d'un corps de troupes assez considérable. Ils ont été reçus avec de vifs transports d'allégresse, au son du carillon & de toutes les cloches de la ville. L'air retentissoit des cris de *vive l'empereur François second, vive l'Archiduc Charles*. La joie est d'autant plus sincère & mieux sentie, qu'on ne se rappelle qu'avec horreur les injustices, les violences, les attentats contre la propriété, l'inquisition & l'intolérance fanatique & cruelle, les profanations sacrilèges & les blasphèmes exécrables des philosophes & militaires François, qui professoient ouvertement la haine de Dieu & de toute autorité, & qui se sont fouillés de tous les genres de forfaits. On ne doute pas néanmoins que d'anciens ennemis indigènes de la Religion & de la patrie, depuis long-tems promoteurs du système françois, n'aient été les agens secrets de plusieurs de ces scènes, sur-tout de celles qui sont relatives au cardinal-archevêque & à M. du Vivier. C'est le renouvellement des opérations dont ils se sont déjà occupés autrefois.

Du 9 Avril. Le comte de Metternich est passé ici aujourd'hui, se rendant à Anvers. S. E. a été complimentée par le magistrat de la ville à son passage, qui fut très-précipité. Elle dîna chez le cardinal-archevêque à son retour. Le 4, nous avons vu passer 600 hussards Prussiens; ils ont été suivis immédiatement après par l'infanterie au nombre de plus de dix mille hommes, qui ont pris la route de Termonde.

Le cardinal-archevêque vient de rendre un mandement conçu en ces termes.

Jean-Henri par la miséricorde de Dieu cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, de Franckenberg & Schellendorf, archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, grand-croix de l'ordre de Saint-Etienne roi de Hongrie, conseiller actuel intime d'état de S. M. l'empereur & roi apostolique &c. &c. &c.

„ A tous les fideles de notre diocese salut & bénédiction.

Nous ne venons point rappeler à votre souvenir, nos très-chers freres, les profanations horribles, les scenes de scandale & de sang, auxquelles ces provinces furent livrées pendant plusieurs mois; ces excès inouis ne s'effaceront pas de la mémoire de la génération présente, & le burin de l'histoire en conservera le spectacle effrayant à la postérité la plus reculée.

Cette philosophie altiere & présomptueuse, qui avoit résolu de pulvériser tous les trônes de l'univers sous les débris du Christianisme, s'enorgueillissoit déjà de ses victoires & sembloit toucher au moment du triomphe. Mais le Dieu des armées s'est montré tout-à-coup. Il a exaucé le vœu de son peuple. Il a fait voir aux ennemis de son nom, qu'il n'y a point de conseil contre le Seigneur; & cette même philosophie aujourd'hui connue par ses

œuvres, honnie & méprisée des nations que ses leçons perfides avoient séduites, se précipite elle-même vers l'abyme du néant, où les ouvrages de la perversité humaine vont tôt ou tard se plonger.

Que de réflexions, nos très-chers freres, ces grands événemens fournissent à une ame vraiment chrétienne! non, il n'en est point qui soient plus propres à nous attacher à Dieu, à nous faire retourner à lui de tout notre cœur, à provoquer nos tributs de reconnoissance & à motiver notre entiere confiance dans ses puissans secours.

Ministres des autels, vous sur-tout, qui êtes nos coopérateurs dans le salut des ames & spécialement chargés de leur annoncer la parole de Dieu, nous vous exhortons & pour autant que de besoin, nous ordonnons d'inculquer au peuple avec zele ces importantes vérités & les obligations non moins importantes qui en résultent.

Nous voulons en outre que tous les prédicateurs & catéchistes de notre diocèse, instruisent souvent le peuple sur l'attachement, l'obéissance & la fidélité qui sont dus aux puissances, & en particulier à S. M. I. notre auguste souverain; sur l'union & la concorde; sur le pardon & l'oubli des injures; sur le respect qu'on doit aux temples du Seigneur, aux choses saintes, à ses ministres & aux personnes qui lui sont consacrées; sur l'importance des mœurs; en un mot sur tous les sujets dont les scandales passés ont rendu l'explication & le développement nécessaires.

Pour rendre à Dieu les actions de grâces que nous lui devons à tant de titres; pour réparer, autant que possible, les nombreux sacrilèges & les profanations portées jusqu'à l'outrage du plus auguste de nos mystères dans ces jours de scandale & d'horreur; pour attirer un surcroît de bénédictions sur les armes de S. M. I. & de ses alliés; nous ordonnons qu'il soit fait des prières de quarante heures dans l'église principale de chaque endroit de

notre diocèse, à commencer le premier Dimanche après la réception des présentes, avec messe solemnelle & salut. La première messe sera de *S. Trinitate* suivie d'un *Te Deum*, la seconde de *Venerabili*, la troisième de *tempore Belli*; & nous accordons à ce sujet cent jours d'indulgence chaque jour à tous ceux des fideles qui assisteront dévotement à la grand'messe ou au salut, ou qui prieront une demi-heure devant le St. Sacrement pour les fins susdites. Et comme nos infirmités ne nous permettront point peut-être d'assister à ces prières publiques, nous vous invitons, N. T. C. F., à offrir vos vœux au Ciel pour nous. „

Donné à Malines en notre palais archiépiscopal,
le 8 Avril 1793.

(L. S.) Jean-Henri, card. arch. de Malines.
Par ordre de son éminence,
J. H. du Vivier, Secrét.

ANVERS (le 10 Avril). La première colonne ennemie de la garnison de cette ville s'est portée, le 30 du mois dernier, de Liège sur Gand; la seconde a marché d'Anvers sur Liège, & d'après les termes de la capitulation, le général Marassé a évacué le 4 de ce mois la ville d'Anvers avec la troisième & dernière colonne. Le prince Ferdinand de Wurtemberg, gouverneur de la citadelle, est arrivé ici depuis plusieurs jours.

Il vient de se tenir ici un congrès, dont le but a été de se concerter sur les opérations militaires à entamer contre la France. Les personnes qui s'y sont trouvées, sont le prince d'Orange-Nassau, stadhouder-héréditaire & son fils aîné; le duc d'York, commandant général des troupes Angloises, en Hollande; le prince de Cobourg, feld-maréchal, généralissime des armées de l'empereur & de l'Em-

pire; le comte de Metternich, ministre-plénipotentiaire aux Pays-Bas; le comte de Starhemberg ministre de l'empereur près leurs hautes-puissances; Milord Auckland, ambassadeur du roi d'Angleterre près L. H. P. Le comte de Keller, ministre du roi de Prusse près L. H. P.; M. de Knobelsdorff, général au service du roi de Prusse. L'issue de ce congrès est encore inconnue; on en parle différemment. En attendant les Anglois sont entrés, en assez grand nombre, à Ostende.

C'est un spectacle intéressant que l'union & la parfaite harmonie qui regne actuellement dans ces provinces. Les personnes autrefois divisées d'opinions & d'intérêts se voient & s'embrassent avec le transport de l'amitié. Le plein dévoilement du démocratifme, que dans ces provinces on appelloit Vonckisine, a rapproché tous les esprits & réuni tous les cœurs. Les Brabançons regardent les Autrichiens comme leurs libérateurs, & les Autrichiens rendent pleinement justice aux Brabançons, dont l'attachement invincible à leur Constitution a sauvé le pays & toute l'Europe. Si les premiers se reprochent d'avoir méconnu quelque tems l'esprit & le vœu de la nation, celle-ci regrette un moment de dissension & de combat, qu'elle espere de ne voir plus renaître. Tous comprennent qu'il ne faut pas toucher aux loix établies, qu'il faut respecter les droits respectifs, maintenir la Religion, cette grande fauve-garde publique, dans tout son éclat, concentrer toute la vigilance & la sévérité de l'administration contre les ennemis, autrefois cachés, aujourd'hui démasqués, du bonheur & de la tranquillité de l'état.

*Extrait d'une Lettre particuliere de Mons,
du 30 Mars.*

» Le bruit le plus accrédité dans nos con-
 » trées est qu'on ne tardera pas de faire le
 » siege de Valenciennes, dont la prise est des
 » plus importantes par les magasins qui s'y
 » trouvent, par les dépouilles de la Belgique,
 » que les brigands y ont accumulées, & par
 » le grand nombre des personnes de tout rang,
 » qui y ont été amenées comme prisonniers,
 » comme ôtages, & qui soupirent après le
 » moment de leur délivrance, d'autant plus
 » qu'ils craignent d'être transportés dans l'in-
 » térieur de la France, où il sera difficile de
 » leur porter des secours. Un d'eux a eu le
 » bonheur de prévenir cette déportation; il
 » s'est rendu ici à travers bien des dangers;
 » c'est le baron de Senfft de Pilsach, qui al-
 » lant de Maestricht à Eindhoven dans la Guel-
 » dre-Prussienne, avec une commission pour
 » l'armée alliée, fut enlevé par la gendarme-
 » rie Françoisise, conduit à Liege, & de là à
 » Bruxelles & à Valenciennes, où, enfermé
 » dans la citadelle, il se glissa à l'entrée de la
 » nuit par le moyen d'une corde le long d'un
 » bastion, gagna l'abbaye de , & de-là
 » cette ville, où il resta caché jusqu'au dé-
 » part des François qui eut lieu 2 jours après ».

DOUAY (le 9 Avril). Il y a toute appa-
 rence que notre frontiere ne tardera pas d'être
 entamée par l'armée des puissances. Il est
 cependant encore à Paris des gens qui se flat-
 tent que les affaires s'arrangeront, comme l'on
 voit par l'extrait d'une Lettre écrite le 6 de

ce mois. » On ne peut se dissimuler que le
 » danger ne se condense de toute part, &
 » il n'y a aucune vraisemblance que la France
 » puisse résister aux efforts des puissances coa-
 » lisées, *s'ils sont* parfaitement unanimes &
 » bien dirigés. Mais il est à croire que des hom-
 » mes modérés, par zèle pour l'humanité &
 » pour éviter l'effusion du sang, travailleront
 » à détourner l'orage, en conciliant quelques-
 » uns des princes alliés avec la démocratie
 » françoise, non pas telle qu'elle a paru
 » dans ces derniers mois, mais telle qu'elle
 » s'est annoncée avec son roi constitutionnel,
 » en 1789. Cette espérance se soutient par
 » quelques Lettres de M. le comte de Mercier-
 » d'Argenteau, qu'on a réimprimées dans ces
 » circonstances critiques, & qui ne peuvent
 » que rassurer le peuple. On y voit que ce
 » seigneur qui a lui-même établi depuis une
 » société populaire à Bruxelles, étoit en 1789
 » absolument dévoué au système françois,
 » & il ne faut pas douter que ses talens ne
 » puissent encore nous être d'un grand secours
 » dans la crise actuelle. » (a)

(a) Je ne fais si ces espérances sont bien fon-
 dées. J'ai lu avec attention les Lettres dont il est
 ici question. J'ai cru voir un homme qui subissoit
 la loi des circonstances. Il est vrai que M. Nec-
 ker, dans une Lettre imprimée avec les autres,
 garantit la spontanéité & la sincère disposition de
 l'ambassadeur. Mais après tout ce qui est arrivé
 depuis à M. Necker, son témoignage a perdu
 beaucoup de sa considération & de sa force con-
 vaincante.

M O R T S.

Le prince Frédéric-Auguste d'Anhalt Zerbst, frère de l'impératrice de Russie, est mort le 2 Mars à Luxembourg d'un coup d'apoplexie. Comme les héritiers de la principauté d'Anhalt Zerbst sont partagés en plusieurs branches, on prévoit que cette succession ne pourra être sitôt arrangée.

Le célèbre comte de Mansfeld, qui a siégé pendant si long-tems, & avec tant d'éclat (a), comme juge en chef de la cour du banc du roi, est mort à Londres le 15 Mars dans la 89^{me}. année de son âge. Lord Stormont hérite de son titre & de ses biens qui sont immenses.

Charles-Thierry du Moulin, lieutenant-général de l'infanterie, directeur-général des fortifications, chef du corps du génie, colonel & chef d'un régiment de Mineurs & Sap-

(a) On raconte de lui un grand nombre de jugemens remarquables. Un jour un presbytérien, homme du peuple, déféra un prêtre catholique d'avoir dit la messe. La rigueur des loix subsistoit encore à cette époque; Mansfeld n'osa pas y déroger; mais pour tirer le prêtre d'affaire, il dit au délateur: *Si cet homme a dit une messe, il est punissable; mais il faut être sûr que la cérémonie quelconque qu'il a faite, est une messe, & point autre chose (car la loi ne parle que de la messe). Or savez-vous bien exactement ce que c'est qu'une messe?...* L'accusateur fut embarrassé, & le prêtre renvoyé comme convaincu.

peurs au service de la république de Hollande, gouverneur de la place de l'Ecluse en Flandre & de ses dépendances, est mort le 21 du mois dernier, dans la 66^{me}. année de son âge, d'une maladie pleurétique, dans la ville de Dordrecht, où les mesures de défense, qu'il dirigeoit contre l'attaque des François, l'avoient appelé. Cet officier avoit la juste réputation d'un des plus habiles ingénieurs qu'il y eût actuellement en Europe.

S. Em. le cardinal Carrara, natif de Bergame, prélat distingué par ses connoissances, l'édification de sa vie & son zele pour la discipline ecclésiastique, est mort à Rome.

M. le duc de Penthièvre est mort le 4 Mars, dans sa terre de Vernon, d'une hydropisie de poitrine. Ce prince, si religieux, si charitable, est le seul qui n'ait joué aucune espece de rôle dans la révolution. Il étoit trop détaché des choses de ce monde, pour y prendre la moindre part. Quelques momens avant de rendre l'ame, des larmes sortirent de ses yeux; ceux qui l'assistoient, croyant que c'étoit le regret de sortir de la vie, chercherent à le consoler, à l'encourager. » Vous vous trompez, leur répondit-il; ce n'est pas sur moi que je pleure, j'ai appris à mourir; c'est sur le sort de ma famille & de ma patrie ». C'est la duchesse d'Orléans, sa fille, séparée depuis quelque tems de corps & de biens de M. l'Egalité, qui est sa seule héritière.

A une question relative aux ouvrages de Loup, abbé de Ferrieres, nommé aussi Servatus Lupus, je ne fais trop que répondre n'étant pas à même de les consulter. Il paroît que ses *Trois Questions*, sont contre Godefcale dans le résultat général de la doctrine qu'il y établit : mais il y a en même tems quelques passages qui semblent lui être favorables. L'auteur n'étoit pas content d'Hincmar de Rhéims & de Raban-Maur, qu'il croyoit avoir fait quelque tort au moine prédestinien : „ L'esprit de dispute, dit un historien, entretint les préjugés, on ne s'entendoit pas de part ni d'autre, quoiqu'on professât la même foi. Loup, abbé de Ferrieres, Amolon, archevêque de Lyon, & S. Remy son successeur, écrivirent contre Raban & Hincmar malgré l'horreur qu'ils avoient des blasphemes des prédestinians. „

Vie des
Peres &c.
t. 3, p. 340.

J'ai reçu le J. G. de la G. avec la lettre de l'auteur, que j'ai communiquée à celui dont ces fortes de choses dépendent (car j'en ne m'en mêle en aucune façon), & qui, à ce que j'espère, se prêtera à celle-ci, si elle ne présente pas d'inconvénient.

* *L'Ami des rois. Par M. P. L.... né chev. François de Touraine.* „ La multitude & la rapidité des événemens, dit le rédacteur, qui occupent & occuperont la scene du monde, nous ont engagé à augmenter le nombre des journaux, quoiqu'il soit déjà très-considérable; mais nous avons lieu d'espérer que nos soins & ceux de nos correspondans nous obtiendront la confiance de nos souscripteurs... Pour satisfaire tous les goûts, la politique, les sciences, la littérature partageront nos travaux, & nous osons espérer que les savans ne nous refuseront ni leurs secours, ni leur censure, dont nous chercherons toutes les occasions de profiter. Ce Journal paroîtra, à commencer le 16 Avril prochain, le mardi, mercredi, vendredi & dimanche de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de six écus d'Aix par an, & pour six mois de la moitié, payés d'avance. On ne peut s'abonner que pour six mois. On souscrit chez M. Schæfers, imprimeur sur le Seilgrave à Aix-la-Chapelle & à tous les bureaux des postes. „

L'm est le mot de la dernière énigme.

*J'ai les dents mille fois plus dures
 Que celles des lions, des tigres & des ours ;
 Je vas, je viens, je fais cent tours,
 Et ne fais aucunes blessures.
 On me place en un lieu qui n'est fait que pour moi ;
 On a pour moi du soin & de l'exacritude ;
 Et ceux qui tombent sous ma loi,
 N'y sont pas sans inquiétude.
 Avec moi l'on repose en toute sûreté,
 Et sans trop vanter mon zèle,
 Ce que je garde est mieux gardé
 Que par le chien le plus fidèle.*

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	601
RUSSIE	(Pétersbourg.	603
POLOGNE	{ Vaisovie.	606
	{ Dantzig.	608
ESPAGNE	(Barcelone.	610
ITALIE	(Turin.	ibid.
ANGLETERRE	(Londres.	612
ALLEMAGNE	{ Vienne.	615
	{ Francfort.	618
FRANCE	(Paris.	620
	{ La Haye.	632
	{ Bruxelles.	633
PAYS-BAS	{ Mulinés.	641
	{ Anvers.	646
	{ Douay.	648
MORTS.		650

T A B L E

Alphabétique des matieres de littérature
& de philosophie, depuis le 1^{er}. Jan-
vier 1793.

- A**NGLETERRE (P), instruisant la France, ou le
tableau historique & politique du regne de Char-
les I & de Charles II. — Relation véritable
de la mort de Charles I, roi d'Angle-
terre &c, traduit de l'anglois par J. Ango,
15 Fév. 251
- Animaux, pourquoi les plus grands sont dans la
mer? 1 Janv. 6; les animaux & en général
les êtres nuisibles, sont-ils les plus répandus?
1 Janv. 9; les plus venimeux ont leur utilité,
ibid. — 15 Fév. 176
- Athéisme, ses suites inévitables, 15 Avril 599
- Avocats & robins, fléau des Etats, 15 Avril
581
- Belges, avantageusement arrêtés dans les opinions
du siècle, 15 Janv. 154; hommage que leur
rend un ennemi, 15 Avril 524; leur attache-
ment à la Religion catholique, ibid. 624
- Boa, classe des plus grands serpens, 15 Janv. 95
- Boiguira, activité de son poison, 1 Fév. 172;
a-t-il la faculté d'enchanter sa proie? ibid. 174
- Brabançons, leur opposition persévérante au sys-
tème françois, 1 Fév. 239; ont sauvé leur pays
& toute l'Europe, 15 Avril 583
- Bref de Pie VI, au clergé d'Allemagne, tou-
chant les prêtres exilés de France, 1 Janv. 52
- Caméléon, diversité de ses couleurs, 1 Janv. 15;
image des courtisans, ibid.

<i>Cantiques de l'Eglise, sont ceux du laboureur chrétien, 15 Janv.</i>	101
<i>Cérémonial, son importance dans l'administration publique, 1 Avril</i>	498
<i>Césaire d'Arles, sa prétendue prophétie, 15 Fév.</i>	319
<i>Charlemagne, justice que lui rend un philosophe du jour, 15 Janv. 101; sage loi qu'il fait touchant les cantiques de l'Eglise,</i>	ibid.
<i>Charles VI, duc de Lorraine, sa statue renversée & redressée, 15 Avril</i>	564
<i>Chevert au camp des François, 1 Avril</i>	505
<i>Christianus, diverses traductions de ce mot, 1 Janv.</i>	36
<i>Cinq partis (les), 15 Avril</i>	674
<i>Clergé, doit avoir place dans la représentation nationale, 15 Avril</i>	579
<i>Climats, leur beauté & leurs avantages balancés par des productions nuisibles, 1 Fév.</i>	174
<i>Clubs, leur audace & leurs entreprises contre l'ordre public, 1 Avril</i>	552
<i>Constitution (une), se fait, & on ne la fait pas, 15 Mars 404; danger qu'il y a de la changer,</i>	ibid.
<i>Constitution Belgique, fait le bonheur de ces provinces, 1 Mars 377; aveu & confirmation de l'empereur François II, ibid; rempart contre la démocratie françoise, ibid. 379; opiniâtres mais vains efforts faits par des souverains imprudens pour la renverser, ibid. 380; source de la paix & de l'ordre public, 1 Avril 561; François II fait marcher une armée pour la rétablir, ibid.</i>	562
<i>Constitution françoise, inique & détestable, 15 Avril</i>	628
<i>Coq remarquable à Florence, 1 Fév.</i>	167
<i>Coup d'œil sur les principaux points d'une conf-</i>	

<i>titution à adopter dans la république Belgique,</i> 15 Mars	403
<i>Cours, foyers de corruption, 15 Avril</i>	600
<i>Crapaud, singulière propriété passive & active de ses yeux, 1 Janv. 11; spécifique contre la peste,</i> 40; <i>ses combats avec la belette,</i>	13
<i>Crocodile, combien il est redoutable, 1 Janv.</i>	5
<i>Déclaration des habitans de Bruxelles pour le maintien de leur constitution, 1 Janv.</i>	77
<i>Devin, le plus grand des serpens, 15 Janv. 95;</i> <i>description qu'en fait Kircher, ibid.</i>	96
<i>Dévotion, doit être conforme aux grands prin- cipes de la foi, 1 Janv. 20; source des inquié- tudes & raffinemens qui dénaturent la dévotion,</i> <i>ibid.</i>	21
<i>Discours sur les mœurs rurales, prononcé dans l'église paroissiale de Surenne pour la fête de la Rosière, 15 Janv.</i>	98
<i>Diversions imaginées pour se soustraire au plus essentiel des préceptes divins, 1 Janv.</i>	21
<i>Doctrinè spirituelle du P. Louis Lallemant, de la compagnie de Jesus, précédée de la vie de l'auteur, 15 Fèv.</i>	263
<i>Dragon, leur existence est-elle réelle? 1 Fèv.</i>	167
<i>Ecole (l') du Sauveur, ou le Bréviaire du chré- tien &c, 15 Janv.</i>	105
<i>Ecriture-Sainte, école de la vraie politique,</i> <i>1 Janv.</i>	25
<i>Egalité, sens absurde de ce mot, & impiété du serment qui y est relatif, 15 Mars</i>	413
<i>Eglise Belgique, désolée par les François, 1 Mars</i>	396
<i>Empires, symptômes de leur chute, 1 Janv. 27;</i> <i>n'échappent pas à la punition, comme les in- dividus, & pourquoi, 15 Avril 622; comment Dieu les châtie, ibid. 640; leurs démembre- mens, avantageux aux peuples,</i>	ibid.

DES MATIERES. 657

<i>Ems, son Congrès condamné par Louis XVI mourant, 15 Fév.</i>	304
<i>Essai sur la constitution du royaume de France, par M. Courvoisier, 15 Avril</i>	571
<i>Etrennes à un Intrus pour l'année 1793, ou Lettre à un curé constitutionnel &c, 15 Mars</i>	428
<i>Examen impartial des Observations sur la constitution du Brabant, 15 Avril</i>	575
<i>Fauchet, son discours sur les mœurs rurales, opposé à lui-même, 15 Janv. 98 & 104; son erreur sur les motifs de la vertu, ibid.</i>	105
<i>Flatteurs du peuple, plus méprisables que les courtisans, 15 Janv.</i>	128
<i>Foi, les prédicateurs n'en doivent pas confondre les dogmes avec des opinions, 15 Fév.</i>	264
<i>Fragmens pour servir à l'Histoire des événemens qui se sont passés aux Pays-Bas, 15 Avril</i>	582
<i>France, menacée d'un démembrement, 15 Avril</i>	639
<i>Francs-Maçons, place qu'ils tiennent dans les révolutions anarchiques, 1 Avril</i>	490
<i>Germes d'insectes, l'air en est plein & les dépose dans les liqueurs, 15 Fév.</i>	250
<i>Glose de Ste. Therese, 1 Fév.</i>	179
<i>Harangueurs & avocats, fléaux des états & de la tranquillité publique, 1 Avril</i>	500
<i>Histoire naturelle des quadrupedes ovipares & des serpens; par M. le C. de la Cépède, 1 Janv.</i>	3
<i>— 1 Fév.</i>	165
<i>Histoire naturelle des serpens; par M. le comte de la Cépède, 15 Janv.</i>	83
<i>Histoire de la révolution de France, & de l'Assemblée-nationale; par M. Montjoie. Quatrième partie, 1 Avril</i>	483

Homme (l'), porté à décliner le grand précepte de l'amour de Dieu, 1 Janv. 21. Son intelligence ne vient pas de ce qu'il a des mains; creuse spéculation des philosophes réfutée, 15 Janv. 84. Ce qu'il devient sans Religion, 1 Fév. 198. — 15 Avril 599. Il est plein de contradictions & de contrastes inexplicables, 1 Avril 486

Jansénistes unis avec les philosophes, pour renverser la constitution des états, 1 Avril 544

Instruction aux Catholiques sur les causes de la révolution, & les moyens d'en arrêter les progrès, 15 Mars 418

Instructions pastorales du nonce apostolique, adressées aux Bataves, 1 Avril 545

Justification de Louis XVI, prononcée à la Convention Nationale le 26 Déc. 1792; par M. Deszeze, 15 Janv. 107

Kevelaer, son sanctuaire dévasté par les François, 1 Avril 555

Kort begryp der Historie des Bybels, met zedekundige en Chriffelyke over denkingen, tot gebruyk der jonkheyd. Abrégé de l'histoire de la Bible avec des réflexions morales & chrétiennes, à l'usage de la jeunesse, 15 Fév. 267

Lallemand (Louis), notice sur cet auteur, 15 Fév. 265

Le commencement & la perfection de la sagesse, ou la fuite du péché, & l'amour de Dieu. Traduit du latin du P. Comotin de la compagnie de Jesus; par le P. de Mareuil, 15 Janv. 106

L'Esprit & la Pratique de la dévotion au sacré cœur de Jesus &c, 1 Fév. 179

Lézard volant, espece de dragons, 1 Fév. 167

DE S M A T I E R E S. 659

<i>Liberté, offerte par les esclaves de la corruption,</i>	
1 Fév. 197. — 15 Mars	413
<i>Loix, imprudence qu'il y a de les changer,</i>	
15 Mars 403; l'antiquité les rend saintes & vénérables, <i>ibid.</i> 404. — 15 Avril 573, 574	
<i>Longchamp, ses promenades scandaleuses préudent à la révolution,</i>	15 Janv.
	103
<i>Loup de Ferrieres, note touchant ses écrits,</i>	
15 Avril	652
<i>Luxure, principe & mesure de la cruauté,</i>	1 Avril
	495
<i>Maestricht, réflexions diverses sur le siege qu'elle a soutenu,</i>	15 Mars
	461
<i>Mal (le), doit être arrêté dans les commencemens,</i>	1 Mars
	345
<i>Malines, le cardinal-archevêque comment traité par les démocrates,</i>	15 Avr. 643; son mandement, <i>ibid.</i>
	644
<i>Matiere, à quel point est-elle divisible?</i>	15 Fév.
	245
<i>Mayence, son vicariat victime des schismatiques qu'il a protégés,</i>	15 Mars
	451
<i>Méchans, trouble & tourmens qui les punissent en ce monde,</i>	15 Fév. 257; leur héritage ne fleurit pas, <i>ibid.</i>
	359
<i>Mémoire ou discours sur le rendage & le défrichement des terres incultes dans la mairie de Bois-le-Duc; par M. Isfride Thys, chan. rég. de l'abbaye de Tongerlo &c,</i>	15 Mars
	426
<i>Mémoire du comte de Murray,</i>	15 Avril
	592
<i>Mémoire pour servir à la justification du C. d'Al-</i>	
<i>ion,</i>	15 Avril
	595
<i>Microscopistes, sujets à mal saisir les objets,</i>	
15 Fév.	246
<i>Mœurs rurales, traits qu'en présente l'Ecriture-</i>	
<i>Sainte,</i>	15 Janv.
	100

<i>Molécules , vaines spéculations sur leur produit ,</i>	
I Fév.	165
<i>Monarchiens , leurs dangereuses intrigues ,</i>	15 Avril
	628
<i>Monaſteres , leur utilité temporelle & politique ,</i>	
15 Mars 427 ; avec des protestans & de Mirabeau ,	ibid.
<i>Mort (la) , met fin aux inimitiés & à l'envie ,</i>	
I Fév.	185
<i>Moyens d'arriver à la perfection chrétienne , convenables aux personnes du monde ; par M. l'abbé Thuet , prêtre du diocèse de Noyon &c ,</i>	I Mars
	347
<i>Necker , caractère de cet ex-ministre ,</i>	I Avril
	484
<i>Notice sur Henri-Jean Kerens ,</i>	I Mars
	398
—— sur Ignace Querck ,	ibid.
	399
—— sur le lord Mansfeld ,	15 Avril
	650
—— sur le duc de Penthièvre ,	ibid.
	651
<i>Observations faites dans les Pyrénées , pour servir de suite à des observations sur les Alpes , insérées dans une traduction des lettres de W. Coxe sur la Suisse ; par M. Ramond ,</i>	
I Fév.	163
<i>Ode sur la mort de Louis XVI ; par le Cte. de S. C*** &c ,</i>	I Avril
	508
<i>Opuscules de physique animale & végétale ; par M. l'abbé Spalanzani &c , augmentés de ses expériences sur la digestion & sur la génération de l'homme & des animaux ,</i>	15 Fév.
	243
<i>Pape , ce qui arrive aux Eglises qui se séparent de sa communion ,</i>	15 Mars
	252
<i>Paraphrase littérale des Psaumes ; par le P. Jacques-Philippe Lallemant ,</i>	15 Fév.
	265
<i>Pensez-y bien , ou Réflexions sur les quatre fins dernières ,</i>	15 Janv.
	107

- Peuple, ses variations dans sa haine & son amour,*
 1 Avril 486; devient facilement féroce & sanguinaire, *ibid.* 491
- Philosophes, imprudemment flattés & protégés par les rois,* 1 Mars 346. — 15 Avril 599
- Philosophie irréligieuse, change en déserts les fertiles campagnes & les plus florissans états,*
 15 Mars 427; se détruit par ses propres exploits, 15 Avril 599
- Politique tirée des propres paroles de l'Écriture-Sainte. Ouvrage posthume de messire Jacques-Benigne Bossuet,* 1 Janv. 25
- Popularité, faveur mobile & méprisable,* 15 Janv. 127
- Postes, combien la violation du secret qui leur est confié, est honteuse & déloyale,* 1 Avril 503
- Prières (Les) pour l'agonie, en latin & en françois; par M. Ferronet, chanoine régulier &c.,*
 15 Janv. 106
- Prières des agonisans, un des plus beaux morceaux de la liturgie catholique,* 15 Fév. 301
- Privilege, sens littéral de ce mot,* 1 Mars 377
- Procès-verbal de Flatte,* 1 Janv. 75
- Profession & idée sommaire de la foi chrétienne &c.,*
 1 Janv. 28
- Providence de l'enfer, ce que c'est,* 15 Janv. 105
- Providence (la) a soin des individus comme de la généralité,* 15 Avril 621; comment elle répare les injustices, *ibid.* 625
- Pyrénées, différence d'opinions sur leur hauteur,*
 1 Fév. 164
- Raynal, devenu chef des Imparietaux ou Monarchiens, regardé comme un apostat fanatique,*
 1 Avril 502
- Réflexions présentées à la nation Française sur le*

<i>procès intenté à Louis XVI; par M. Necker,</i>	
1 Fév.	180
<i>Réflexions sur le Nouveau-Testament; par le</i>	
<i>P. Jacques-Philippe Lallemant, 15 Fév.</i>	265
<i>Regard, son efficacité, 1 Janv.</i>	11 & 13
<i>Regulus, serpent énorme dont il forma le siege,</i>	
1 Fév.	166
<i>Relation véritable de la mort cruelle & barbare</i>	
<i>de Charles I, roi d'Angleterre &c; avec la</i>	
<i>harangue faite par S. M. sur l'échafaud. Tra-</i>	
<i>duite de l'anglois en françois par J. Ango,</i>	
1 Mars	323
<i>Religion, son prix mieux connu quand elle n'existe</i>	
<i>plus, 1 Fév.</i>	197
<i>Religieux, pourquoi les philosophes veulent les</i>	
<i>exclure de la représentation nationale, 15 Avril</i>	
	580
<i>Réponse à la question proposée sur le serment</i>	
<i>d'égalité, de liberté, de la souveraineté du</i>	
<i>peuple, 15 Mars</i>	406
<i>Réponse à une lettre anonyme de Bois-le-Duc sur</i>	
<i>l'autorité pontificale, 15 Fév.</i>	268
<i>Réputation, trompe ceux qui lui sacrifient des biens</i>	
<i>réels, 15 Janv.</i>	148
<i>Rois, doivent conserver la pompe & le cérémonial</i>	
<i>qui environne le trône, 1 Avril 498; grande</i>	
<i>leçon dont ils doivent profiter, 15 Avril 599.</i>	
<i>Ne doivent pas toucher à l'Arche sainte, ibid.</i>	
<i>600. Ne peuvent changer les noms des choses,</i>	
<i>ibid.</i>	617
<i>Rostere (fête de la), devenue un piège à la</i>	
<i>vertu, 15 Janv.</i>	105
<i>Sacrifice perpétuel de foi & d'amour au très-saint</i>	
<i>Sacrement; par M. Simon Gourdan, chanoine-</i>	
<i>régulier de S. Victor, 1 Janv.</i>	24
<i>Scarabée qui annonce la salubrité de l'air,</i>	
1 Janv.	10

DES MATIÈRES. 663

- Schisme , comme puni par les puissances temporelles* , 15 Mars 452
- Séminaire-général , ce qu'il faut en penser* , 15 Avril 586
- Serment de liberté & d'égalité , est-il permis de le prêter ?* 1 Janv. 78
- Sermon sur la ruine de Jérusalem , où l'on trouve divers points de vue relatifs au tems actuel ; par un prédicateur Anglois* , 1 Janv. 26
- Serpent , extrême promptitude de ses mouvemens* , 15 Janv. 84 ; *espece de contradiction que présente son être physique* , 85 ; *instrument de la première prévarication* 86 ; *le nom de reptile lui appartient principalement* *ibid.* ; *ne doit point être confondu avec les animaux qui ont du sang* , *ibid.* *Serpent ou serpent in , chef des démons révoltés , selon les païens* , *ibid.* ; *considéré dans tous les tems comme un être mystérieux* , *ibid.* 87 & suiv. *Symbole de la rapidité du tems* 88 ; *de l'éternité* 89 ; *objet d'adoration chez plus d'un peuple* 91 & suiv. *En quel sens il est l'emblème de la prudence* , 91. *Fausse idée sur la cause de la grandeur des serpens* , 1 Fév. 165 ; *vraie raison* , 166 ; *d'où vient qu'ils avalent de grands animaux* , 168. *Raison de leur force* , 169. *Doute sur le poison des Boa* , 170. *Disposition de la Providence dans les habitudes du serpent & des bêtes carnassières* , 175. *Tout sert dans un serpent pour la médecine* , 176. *Peuvent-ils charmer leur proie ?* 174. *Se laissent-ils enchanter par la musique ?* 177
- Souveraineté du peuple , abus & faux sens de ce mot* , 15 Mars 407
- Spalanzani , son aventure à Pavie* , 15 Fév. 248
- Temples , leur profanation suit l'apostasie des cœurs* , 1 Janv. 27

664 TABLE DES MATIERES.

<i>Testament de mort de Louis XVI</i> , 15 Fév.	304
<i>Tortue, combien utile aux navigateurs</i> , 1 Janv.	4
<i>Théâtres, sources de révolutions, causes de la dissolution des états</i> , 1 Avril	497
<i>Trésors de l'Eglise, leur sanction sacrée & leur utilité</i> , 1 Avril	556
<i>Varoux, batailles qui s'y sont données</i> , 1 Janv.	31
<i>Verd-de-gris, ses effets souvent confondus avec ceux de l'arsenic</i> , 1 Fév.	191
<i>Vers adressés à madame l'abbesse & aux dames Religieuses de l'abbaye de . . . après la retraite des démocrates françois, chassés du pays de Liege &c</i> , 15 Mars	431
<i>Veriu, regrets qui suivent sa perte</i> , 1 Fév.	197 ;
<i>il n'en est pas sans force</i> , 1 Mars	349 ;
<i>ainsi que la foi chrétienne, triomphe souvent dès ce monde</i> , 15 Mars	436
<i>Vexilla regis prodeunt, paraphrase de cette hymne & note sur un de ses versets</i> , 1 Mars	351
<i>Volta, emprisonne les feux follets</i> , 15 Fév.	249
<i>Volvox, histoire naturelle de cet insecte</i> , 15 Fév.	244
<i>Utrecht, pourquoi sujette à des convulsions & rebellions contre l'état</i> , 1 Avril	544
<i>Vue & regard, leur différence</i> , 1 Janv.	12

Fin de la table des matieres.